

MEMORIAL

Assemblée constituante genevoise Séance plénière 28 mai 2009

Salle du Grand Conseil
de 14h00 à 20h00

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Personnes excusées
3. Prestation de serment de Mme Simone de Montmollin
4. Approbation de l'ordre du jour amendé
5. Communications de la Présidence
6. Information sur le travail des 5 commissions thématiques par leur président
7. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour
8. Rapport sur le concept de communication: proposition du Bureau, discussion et vote
9. Conférence de coordination : confirmation de sa composition
10. Désignation des scrutateurs
11. Commission de rédaction : élection des 5 membres
12. Comptes 2008 : Information prise d'acte
13. Budgets 2009 et 2010: Discussion et vote
14. Dates des prochaines séances de l'Assemblée
15. Divers
16. Clôture

1. Ouverture

Le président. Mes chers collègues, j'ouvre cette séance. Evidemment, peut-être que vous aimeriez mieux être en voiture cabriolet avec le ciel bleu sur vos têtes, mais nous sommes dans cette « caisse » respectable et j'espère que nous allons faire du bon travail. En guise d'ouverture, j'aimerais vous rappeler deux choses : la première c'est qu'il est recommandé, même davantage, d'éteindre vos téléphones portables, parce que sinon cela peut créer des interférences coupables ; la deuxième, pendant tous les débats – et évidemment particulièrement lorsqu'il y aura des votes – il faut que chacun soit à sa place, parce que sinon vous risquez d'être pris pour un autre, et j'imagine que, pour votre identité, cela serait désagréable. Voilà les deux recommandations que j'aimerais faire en ouverture.

2. Personnes excusées

Le président. Je me permets de vous donner la liste d'un certain nombre de nos collègues qui sont excusés, à savoir M. Gardiol, M. Hottelier, M. Weber, Mme Kuffer-Galland, M. Alder et M. Zimmermann. A propos de notre collègue, M. Zimmermann, je crois que beaucoup d'entre vous savent qu'il a des problèmes médicaux assez importants. Une carte va circuler qui nous permettra de lui exprimer tous nos vœux et notre souhait de le revoir le plus vite possible parmi nous.

Encore un petit point qui ne vous laissera pas indifférent. Ces séances sont évidemment défrayées avec des jetons de présence, mais pour que cela soit ainsi, il faut signer la feuille de présence qui est à l'extérieur. Il y aura plus que probablement deux séances et nous ferons à peu près au milieu une coupure, ce qui fera deux sessions. Il faudra donc à nouveau signer la deuxième feuille de présence. Naturellement, nous partons de l'idée que personne ne viendra à la dernière minute juste pour signer la feuille de présence.

Le quorum étant manifestement atteint, même s'il y a encore des sièges vides, je considère que notre Assemblée peut valablement délibérer.

3. Prestation de serment de Mme Simone de Montmollin

Le président. Mesdames, Messieurs, notre règlement ne prévoit pas, lorsqu'il y a eu des démissions, que les remplaçants n'entrent en fonction qu'après la prestation de serment. C'est ainsi que M. Jacques Weber a remplacé Mme Béatrice Barton qui, pour des questions de surcharge professionnelle, a démissionné. M. Weber a commencé à travailler en commission. Il n'est pas là aujourd'hui parce qu'il avait prévu de longue date un voyage. Il prêtera donc serment la prochaine fois. La prestation de serment, comme celle qui nous a tous concernés sous les canons, sous la présidence de Louise Kasser à l'époque, a donc un caractère symbolique, mais c'est un caractère symbolique qui n'est pas négligeable et c'est la raison pour laquelle nous y attachons de l'importance. M. Gilles Desplanches a également démissionné ; j'espère que ce n'est pas une hémorragie qui gagne le groupe libéral – permettez-moi cette petite parenthèse –, pour des questions de surcharge professionnelle. Il a d'ores et déjà été remplacé par Mme Simone de Montmollin qui, elle aussi, a déjà commencé à travailler en commission. Mais elle nous fait le plaisir d'être là, et par conséquent nous allons pouvoir procéder, si vous en êtes d'accord, à son assermentation.

Je vous prie donc de vous lever et je demanderai à Mme de Montmollin de venir devant la salle.

Mme Simone de Montmollin, la formule du serment que tous vos collègues ont déjà prêté est la suivante :

« Pour l'avenir de la République et Canton de Genève et pour le bien-être de sa population, je m'engage à exercer ma fonction sans jamais perdre de vue qu'elle est une délégation de l'autorité suprême du peuple dans le respect du droit et ayant pour seul guide les intérêts de la République ainsi que la sauvegarde des libertés et des droits fondamentaux, à me vouer avec diligence à la mission d'élaborer un projet de nouvelle Constitution dans le délai prévu par la loi, à respecter le règlement de l'Assemblée constituante, à être à l'écoute des autres et à travailler en tout temps dans le respect mutuel. »

Je vous ai lu la formule d'engagement et en fait, je vais vous demander si vous désirez y répondre par la formule « je le jure, « je le promets ou « je m'y engage ». Mme Simone de Montmollin, j'attends votre réponse.

Mme de Montmollin. Je le promets.

Le président. Je vous remercie et je vous souhaite la chaleureuse bienvenue au sein de notre Assemblée.

Applaudissements

4. Approbation de l'ordre du jour amendé

Le président. Vous avez reçu un ordre du jour amendé. Cet amendement de l'ordre du jour répond à une préoccupation de logique dans le déroulement de nos débats. Nous avons par exemple considéré qu'il ne fallait pas que notre débat donne uniquement le spectacle de Constituants s'écharpant sur les questions de budget et qu'il y ait quand même une autre raison pour laquelle nous sommes là. Nous avons donc considéré qu'il fallait commencer, avant les débats financiers, par entendre les présidents des cinq commissions thématiques faire un bref rapport sur leur travail. D'autre part, nous avons considéré que le rapport sur le concept de communication devait passer avant les débats sur le budget parce qu'il a des incidences budgétaires. Il n'y a donc rien de fondamental qui soit changé, mais pour la forme je vous demande si vous êtes d'accord avec l'ordre du jour tel qu'il vous est proposé aujourd'hui. Je vois qu'il n'y a pas de contestation, je vous remercie.

5. Communications de la Présidence

Le président. Les cinq commissions thématiques ont été installées au début du mois d'avril et hormis la semaine des vacances de Pâques, les 17 membres de chacune d'entre elles se réunissent désormais chaque semaine dans les locaux du secrétariat qui sont, comme vous le savez tous, à la rue Henry-Fazy. Chacune de ces commissions s'est dotée d'un président et d'un vice-président. Plusieurs auditions de personnalités externes ont déjà eu lieu et plusieurs sous-commissions spécialisées ont été constituées. La mise sur pied de la logistique par le secrétariat des documents préparatoires et supports annexes ainsi que celle des procès-verbaux vise à appuyer efficacement le travail de fond. Par ailleurs, le groupe de travail du Bureau mandaté pour proposer un nouveau concept de communication a réalisé et achevé ses travaux par la remise d'un rapport qui a été discuté et qui a été approuvé par le Bureau. Ce dernier a finalement la responsabilité suprême de la communication ; il devra donc disposer d'une base cohérente pour lancer sans délai les différentes actions prévues pour rapprocher les travaux de la Constituante de la population. Vous aurez donc le développement tout à l'heure de cela.

Au plan des effectifs du secrétariat, le Bureau a nommé, le 6 avril dernier, la secrétaire générale en la personne de Mme Sophie Florinetti que j'ai le plaisir de saluer ici et qui est naturellement au service de la Constituante. Elle est économiste, politologue, au bénéfice de près de trente ans d'expérience dans la gestion et l'évaluation de projets pour le secteur public. Le Bureau a également nommé tout récemment, en date du 11 mai, une secrétaire adjointe en la personne de Mme Fabienne Bouvier qui sera chargée de la communication, des systèmes d'information et du Mémorial. Ces différentes obligations légales et réglementaires requièrent des compétences et une expérience avérée dans les domaines du journalisme, de l'édition, de la communication de projets, dans la tenue du mémorial, éléments dont dispose, nous semble-t-il, cette nouvelle collaboratrice. Le troisième poste clé est celui du secrétaire juriste. Il n'est pas encore pourvu. Il est mis au concours en bonne et due forme dans le bulletin des places vacantes et les dossiers seront reçus jusqu'au 8 juin. En l'absence de secrétaires de commission, son rôle de soutien aux travaux juridiques semble au Bureau essentiel. Enfin, le recrutement du personnel de secrétariat est également dans sa phase finale, l'expérience des premiers mois permettant de cibler au mieux une équipe réduite en taille mais polyvalente. Permettez-moi un petit complément à ce sujet, vis-à-vis aussi de ceux qui nous observent : je crois qu'il est tout simplement équitable de dire que depuis novembre, nous fonctionnons - et nous avons dû fonctionner sans l'infrastructure et l'appui qui était prévus par l'arrêté constitutionnel – sans la présence d'un secrétaire général, d'un secrétaire juriste et d'un deuxième secrétaire adjoint chargé de la communication. Nous avons d'abord eu un Bureau provisoire sous la présidence de Mme Kasser, puis, on peut dire que le Bureau définitif s'est occupé de tout, jusqu'au moindre détail. Désormais, les choses vont mieux et elles iront encore mieux quand le secrétaire juriste sera en fonction.

La collaboration avec les services compétents de l'Etat qui n'était pas encore très développée au début de nos activités – c'est un euphémisme – s'est grandement améliorée, et l'appui du Département des finances, comme celui du Grand Conseil, nous sont précieux. Ils doivent nous permettre d'être rapidement autonomes. Outre les volets logistiques en voie de solution – j'ai bien dit en voie de solution –, locaux, mobilier, administration, gestion financière, il convient de citer le chantier du système d'information permettant aux Constituants et à la population de disposer bientôt d'un site Internet, d'un Intranet et des outils de consultation prévus par les dispositions légales et réglementaires. Enfin, soucieux d'un fonctionnement aussi fidèle que possible à l'esprit et à la lettre des dispositions légales, le Bureau et la présidence ont saisi la commission du règlement de divers points à arbitrer, ce qui sera fait dès la semaine prochaine.

J'en terminerai par la remise, par le parti socialiste, de la proposition collective, donc accompagnée de 500 signatures, relative aux droits syndicaux. Nous avons eu la dernière fois une proposition concernant la parité. Il appartiendra au Bureau, voire au Bureau et à la conférence de coordination, de voir comment cette proposition doit être examinée, quel chemin elle doit suivre et devant quelle commission.

6. Information sur le travail des 5 commissions thématiques par leur président

Le président. Nous en arrivons maintenant au point 6 de l'ordre du jour dont j'aurais tendance à penser qu'il est le plus agréable de cet après-midi, à savoir l'information sur le travail des cinq commissions thématiques par leur président. Chaque président aura donc cinq minutes pour dire où en est le travail de sa commission. Nous allons dans l'ordre commencer par la commission 1. Le président de la commission 1 étant excusé, j'appelle le vice-président, M. Delachaux, qui fera le point pour la commission 1.

M. Delachaux. Mesdames Messieurs de la coprésidence, chers Constituants. Notre commission a siégé à cinq reprises depuis sa constitution en mars dernier. Elle est présidée par M. Gardiol et j'en suis le vice-président. Nous avons d'abord fait un inventaire des thèmes nous semblant relever des compétences de notre commission et nous avons décidé de les regrouper, pour l'instant, dans les trois chapitres suivants que sont : le préambule, les dispositions générales, les libertés et droits fondamentaux. Nous avons consacré nos deux premières séances à survoler ce premier inventaire, à établir un planning indicatif et à partager les attentes des uns et des autres sur la méthode de travail.

En ce qui concerne un éventuel préambule, la question sera examinée après l'été. A la lumière de nos premiers débats, nous verrons si nous estimons utile et nécessaire de l'envisager, quel pourrait être son contenu et comment associer plus largement l'Assemblée et peut-être la population à cette réflexion. Pour ce qui est des libertés et des droits fondamentaux, bon nombre figurent dans la constitution fédérale. La question se posera de savoir s'il est judicieux de les reprendre de manière exhaustive ou si une autre formule serait possible afin de retenir ceux d'entre eux auxquels nous apporterions un éclairage particulier ou que nous voudrions mettre en valeur, sans oublier ceux que nous envisagerions d'ajouter dans le respect du droit fédéral. Nous devons aussi réfléchir à la justiciabilité de ces libertés et de ces droits. Lors de nos trois dernières séances, nous avons commencé un travail plus approfondi sur les dispositions générales. Nous avons sérié les points relevant de ce chapitre en trois sections d'égale importance. La première concerne la dénomination, la définition et la nature du régime de notre canton. Même si cela peut paraître anecdotique, nous nous sommes demandé s'il fallait faire apparaître dans notre nouvelle constitution la langue officielle, les armoiries et la devise du canton. Une majorité de notre commission s'est prononcée en faveur de cette solution. Au sujet des armoiries, nous avons procédé à l'audition de M. André Klopmann de la Chancellerie pour être informés de leur histoire.

La question de la souveraineté du canton a longuement été débattue tant celle-ci est limitée par le droit fédéral supérieur. Cela se justifie-t-il de la mentionner comme trace de notre histoire confédérale ou pour affirmer ce qui nous reste d'autonomie ? Ou faut-il préférer une formulation qui correspondrait mieux aux yeux d'une majorité de la Constitution à la réalité actuelle, pour exemple : Etat de droit démocratique et laïc exerçant toutes les compétences qui ne sont pas attribuées à la Confédération par la Constitution fédérale, un Etat qui recouvre un territoire subdivisé en communes et dans lequel la séparation des pouvoirs est garantie ? Sur ce point, nous devons encore débattre des valeurs fondamentales que nous voulons noter, en lien avec la liberté, la responsabilité, la solidarité, l'égalité et la protection sociale. La seconde section précisera les buts que le canton doit poursuivre. C'est probablement dans cette section que nous allons inscrire le développement équilibré et durable avec ses différentes composantes environnementales, sociales et économiques, mais aussi la sécurité individuelle et collective que doivent promouvoir le canton et les communes. Enfin, nous traiterons des principes d'action de l'Etat et du fonctionnement du service public. Intérêt public, légalité, proportionnalité, subsidiarité, participation, efficacité, efficience et peut-être évaluation feront partie des thèmes à aborder dans cette troisième section, mais aussi les relations et collaboration avec d'autres partenaires étatiques, autres cantons, régions, communautés internationales ou associatifs, y compris les communautés religieuses.

Nous sommes conscients que plusieurs points traités dans notre commission sur les articles qui figureront en tête de la Constitution seront en lien avec des thèmes et des articles développés dans plusieurs autres commissions. D'une manière ou d'une autre, il conviendra en cours de route d'assurer la cohérence du tout. Il conviendra également de savoir qui traitera des questions de dispositions transitoires dans le cadre d'un titre final. J'ai dit et je vous remercie.

Le président. Merci M. Delachaux, simplement pour préciser, il s'agit d'information. A notre séance plénière de septembre, il n'y aura pas seulement une information, mais il y aura déjà un premier débat sur les rapports des présidents de commission. Au point où nous en sommes, il serait prématuré d'avoir un premier débat car, comme je l'ai déjà expliqué, un débat aujourd'hui risquerait de figer des positions alors que l'idée est qu'il y ait une certaine liberté de ton et une recherche pour rapprocher les points de vue. Je passe la parole au président de la commission 2.

M. Pagan. Merci Monsieur le Président, chers collègues, quelques remarques d'abord. La première, quand j'ai su que je devais m'exprimer au nom de la commission pour donner une information sur notre activité, j'ai posé la question aux membres de savoir ce qu'ils voulaient que je dise et surtout, que je ne dise pas. Dans les deux cas, je n'ai point eu de réponse, ce qui fait que les paroles que j'aurai l'honneur de tenir devant vous n'engagent que moi-même à l'exclusion des membres de la commission 2 "Droits politiques (y compris révision de la Constitution)". Concernant la notion d'information, je partage votre propos, Monsieur le Président : il s'agit d'une information, voire d'une orientation, mais en tous cas pas d'un rapport oral concernant toutes les démarches réalisées par la commission. En pareil cas, cette information, même si elle est sommaire, ne s'adresse pas aux membres de cette Constituante, parce que vous le savez, vous avez un droit d'accès à tous les documents officiels la concernant. Dans le fond, il vous suffit de lire attentivement les six procès verbaux dressés à ce jour par la commission des droits politiques pour savoir exactement ce qu'il s'y passe. Donc, cette information, que je vais non pas divulguer mais exposer maintenant, concerne fondamentalement le public qui a un droit d'être renseigné sur l'état d'avancement de nos travaux. Cela concerne également le Conseil d'Etat, les autorités cantonales et communales. Les limites de cette information destinée au public : elle ne parle effectivement que d'avancement des travaux et non des travaux eux-mêmes. Alors je me sens un peu gêné, en fonction du fait que les procès-verbaux contiennent des informations qui ne sont pas publiques, de savoir exactement ce que je suis autorisé à dire ici ou ce que je ne suis

pas autorisé à affirmer. Enfin, mon embarras est d'autant plus grand que le concept de communication n'a pas encore été discuté, donc ne fait l'objet d'aucune unanimité et qu'il ne saurait à ce stade de nos travaux me lier de quelque manière.

Cela étant dit, je crois que la qualité des travaux d'une commission dépend fondamentalement des membres qui la composent et je crois savoir à ce sujet que dans le fond il n'y a pas eu de communication publique des membres de la commission 2. Alors j'estime qu'il faut rendre à César ce qui lui revient, raison pour laquelle je vous donnerai la liste des membres qui constituent cette commission :

Pour le groupe Libéraux & indépendants, nous avons M. Olivier Fatio, M. Bertrand Bordier.

Pour le groupe socialiste pluraliste, Mme Christiane Perregaux, M. Thierry Tanquerel.

Pour les Verts et associatifs, M. Florian Irminger, Mme Silja Halle.

Pour l'AVIVO, M. Jean-Pierre Aubert, M. Pierre Gauthier.

Pour Radical Ouverture, M. Thomas Büchi et M. Murat Alder.

Pour l'UDC, moi-même et M. Pierre Schifferli.

Pour G[e]avance, M. Michel Barde.

Pour le PDC, M. Constantin Sayegh.

Pour le MCG, M. Patrick-Etienne Dimier.

Pour SolidaritéS, Mme Claire Martenot.

Pour les Associations de Genève, M. Alfred Manuel.

Quant au contenu des travaux, il porte sur les droits politiques, y compris la révision de la Constitution. Comme vous le savez, la chose est publique puisqu'elle a fait l'objet d'une diffusion très large à l'occasion de notre Assemblée plénière du 26 mars dernier. Ces droits politiques font l'objet notamment d'une description, d'un tableau dressé par MM. Hottelier et Tanquerel, dont j'extrais naturellement les éléments essentiels. Les droits politiques, cela signifie que cette commission aura à parler de l'étendue du droit de vote : que dire des jeunes, que dire des étrangers ? On parlera également des conditions d'exercice, du nombre de signatures requises, des délais, du droit d'élire et d'être élu, du référendum obligatoire et facultatif, du droit d'initiative, du référendum financier, le cas échéant, de nouveaux droits populaires éventuels, du référendum constructif, du référendum à la demande d'une fraction du Parlement, du référendum des communes, du droit de révocation des autorités etc., de la modalité de révision totale ou partielle de la Constitution. Bien entendu, ces renseignements ont été déjà diffusés, et je trouve normal de vous les rappeler, de les rappeler plus exactement à l'attention du public, notamment des nombreux téléspectateurs qui nous suivent sur leur petit écran. L'importance des travaux de cette commission a été reconnue de manière quasi unanime par les groupes, parce qu'on va parler quand même de l'essence du pouvoir démocratique qui a la possibilité de faire des lois, d'élire, etc. C'est le fondement même de notre société, de notre Etat cantonal tout au moins. Cette question fait que notre commission a attiré des personnalités de tout premier plan parce qu'il n'y a pas moins de deux coprésidents de l'Assemblée constituante qui siègent en son sein, flanqués de trois chefs de groupe. De nouveau, nous voyons là toute l'importance de nos travaux et en même temps, nous avons le privilège immense d'avoir un spécialiste du droit constitutionnel à nos côtés.

Venons-en aux activités de la commission. Celle-ci a été constituée le 8 avril dernier. Si mes calculs mathématiques sont exacts : elle a à ce jour 51 jours d'activité, d'existence, donc un mois et trois semaines. C'est un véritable nouveau-né. On peut dire qu'il a encore un peu de peine à se lever, à marcher, à parler, à regarder. Il faut comprendre la situation délicate dans laquelle nous nous trouvons maintenant. La commission a une séance de travail par semaine qui dure trois heures, c'est le mardi après-midi de 16h à 19h. A ce jour, nous avons tenu 7 réunions, ce qui représente 19h de travail assidu. Il y a eu 6 procès verbaux diffusés. Cela fait un total déjà de 80 pages, auxquelles il faut ajouter 250 pages de documentation annexes, et c'est un minimum !

Concernant notre manière de procéder, nous avons suivi les conseils contenus dans les éléments de méthodologie pour les commissions thématiques établis par le Bureau.

Le président. Il vous reste quelques secondes, M. Pagan.

M. Pagan. Je suis vraiment navré, je ne savais pas que c'était minuté à ce point-là. Simplement, pour résumer, en quelque sorte, nous avons passablement erré au tout début. J'ai laissé à chacun la possibilité de s'exprimer sur ce qu'il estimait rentrer dans le cadre des matières dont notre commission était chargée. On s'est aperçu naturellement, à un moment donné, qu'on tournait un tout petit peu en rond et je suis reconnaissant à MM. Alder et Irminger d'avoir suscité un débat autour de la constitution d'une sous-commission qu'on a intitulée ultérieurement « Programme des travaux » et qui devait préparer tout le terrain de l'activité de la commission. Cette sous-commission a fait un remarquable travail, notamment grâce à M. Irminger qui a préparé une feuille de route acceptée en séance de commission. Il a préparé également un rapport sur la méthodologie à suivre, également acceptée en commission et ce sont ces textes-là qui inspirent nos travaux.

Je regrette, Monsieur le Président, que vous soyez pareillement pressé. Il y a des décisions relativement importantes qui ont été prises par cette commission, dont une qui peut-être ne vous ravira pas spécialement, raison pour laquelle je vous la communique. Il s'agit d'étudier un système de communication vis-à-vis des tiers, vis-à-vis du public, propre à la commission. Nous n'avons pas encore planché sur le sujet, mais nous estimons que c'est absolument normal, vu la nature des objets dont nous sommes chargés et qui ont une grande résonance auprès du public. Sinon, mes remerciements vont à l'ensemble des membres de la commission qui sont dévoués, qui ont été assidus, qui ont fait preuve d'une excellente bonne volonté en tout moment. Je sais que les choses maintenant vont changer. Nous n'avons parlé que de méthode, nous avons fait des listes d'objets à traiter, nous n'avons pas encore véritablement abordé le fond du problème avec des choix d'options qui vont être extrêmement diverses, notamment en matière de qui est titulaire des droits politiques. Cela ne saurait tarder. J'espère en tous cas que la bonne ambiance qui a régné jusqu'à présent perdurera. Mes remerciements, puisque je vais terminer là-dessus, vont aussi aux membres du secrétariat général qui travaillent comme nous dans des conditions particulièrement difficiles, mais sur lesquels on peut toujours compter pour une aide. Une pensée toute particulière à notre procès-verbaliste, Mme Arbnore Hasani, non pas seulement parce qu'elle est en voie de préparer des études, des examens importants à l'Université, mais pour la patience totalement angélique dont elle fait preuve à notre égard.

Le président. Merci Monsieur le Président. Vous n'avez vraiment nullement défloré le contenu de vos discussions et on peut dire que sous votre houlette, la substance reste tout à fait virginale et que nous arriverons certainement à une étape suivante, en septembre. On se réjouit d'entendre ce qui se sera fait dans cette commission à la fin de l'été. La parole est au président de la commission 3.

M. Halpérin. Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les Coprésidents, très chers collègues, je suis heureux de saisir l'opportunité qui nous est donnée de parler un peu de nos travaux et d'expliquer ce qui a été la teneur de ces travaux pendant les quelques premières semaines d'activité des commissions, en particulier en ce qui concerne la commission 3 qui traite des institutions. Je souhaiterais, une fois n'est pas coutume, commencer par des remerciements à chacun des membres de la commission pour la qualité des débats, pour l'écoute et le respect qui est apporté à chacun, malgré un engagement personnel, et pour la volonté surtout – qui est marquée – de réfléchir et de travailler ensemble pour dégager des solutions, pour améliorer le fonctionnement de nos institutions au-delà des clivages politiques. J'ai un souhait que je vous formule, à la commission 3, c'est

que nous puissions poursuivre ces travaux avec la même sérénité et arriver effectivement à dégager ces solutions. Voilà pour le préambule.

J'en viens tout de suite à l'organisation de nos travaux pour vous dire que nous avons commencé par une première phase d'identification des sujets. Nous avons préparé une liste – qui devrait être distribuée prochainement à chacun des Constituants – des sujets qui vont être l'objet de débats au sein de notre commission. Cette liste est évidemment destinée à évoluer aussi au fur et à mesure des débats. Puis nous avons entamé une phase préliminaire de diagnostic et de réflexion dont l'objectif est, d'une part, de retrouver les points de convergence pour savoir quels sont les sujets qui relèvent d'un tel consensus, qui ne nécessitent pas de débat approfondi et de déterminer ensuite quels sont les sujets qui, au contraire, méritent un débat plus profond et éventuellement des auditions d'experts. Nous avons d'ores et déjà effectué ce travail pour ce qui concerne le pouvoir législatif et nous entamons maintenant ces travaux s'agissant du pouvoir exécutif. Nous espérons, en termes de timing, terminer ces travaux préliminaires à l'été, peut-être au courant du mois de septembre au plus tard, pour pouvoir ensuite commencer directement à procéder aux auditions d'experts.

Maintenant que je vous ai expliqué comment nous nous sommes organisés, j'en viens aux résultats préliminaires de ces travaux. Je serai peut-être un peu moins virginal que mon préopinant – et je m'en excuse d'ores et déjà – mais je crois qu'il est important que les membres de la Constituante sachent quelle est la teneur des travaux que nous avons pour l'instant effectués. Tout d'abord, évidemment, ces travaux ont porté sur le législatif et je me concentrerai sur ce pouvoir. Nous avons effectué un constat principal : le Grand Conseil fait face à des difficultés très importantes pour jouer pleinement son rôle de pouvoir, parfois même de contre-pouvoir au Conseil d'Etat, et ces difficultés ne sont pas liées au mode d'élection à proprement parler ou à un manque de représentativité du Parlement, ni d'ailleurs à un problème de structure – même si, évidemment, nous allons nous pencher sur la question de la structure et du mode d'élection – mais bien à une confusion de compétences, parfois avec l'exécutif, avec une tendance pour le Parlement à s'égarer à un rôle opérationnel et des difficultés à se concentrer sur ses tâches essentielles, avec pour résultat que les différents points à l'ordre du jour que le Grand Conseil devrait être à même de traiter ne sont souvent, voire en général, pas traitées de manière complète, dans le cadre des séances du Parlement. En partie, ce constat nous amène à réfléchir à la discipline personnelle des élus, mais elle doit nous amener surtout, dans le cadre de la commission, à réfléchir à ce que nous pouvons faire pour améliorer ce fonctionnement en préparant notamment une meilleure définition des compétences de chaque pouvoir. Au delà de ce constat premier, principal, nous avons évidemment discuté de toute une série de sujets. Je vais les aborder très brièvement, simplement pour que l'on sache quels sont les débats qui ont eu lieu au sein de cette commission.

Ces sujets, je les prends dans l'ordre dans lequel ils ont été traités. Nous avons commencé par parler du nom du Parlement, le Grand Conseil. Je vous rassure, nous n'y avons pas passé de nombreuses séances. Puis, nous avons parlé de la question du nombre de députés pour savoir s'il fallait augmenter ce nombre ou le réduire éventuellement. De même, s'agissant du quorum, est-ce que nous maintenons un quorum à 7% ou est-ce que nous le modifions ? Nous avons également évoqué la question des apparentements, de la durée des mandats et de la réélection des députés ou de la limitation de la réélection éventuelle des députés. Nous avons évidemment parlé de ce que nous avons catégorisé comme des insuffisances actuelles au sein du Parlement, qui nous a tout naturellement amené à parler de professionnalisation de ce Parlement pour se retrouver autour d'un consensus qui est que cette professionnalisation n'est pas souhaitable, mais que nous souhaiterions évidemment trouver des aménagements qui permettent aux travaux du Grand Conseil de garder et d'augmenter leur efficacité sans entrer justement dans un système professionnel. Nous avons parlé des moyens à disposition du Parlement, du nombre de commissions qui se

trouvent au Grand Conseil, de l'élection et de l'éligibilité de ses membres, de leurs incompatibilités.

Nous avons eu un débat passionnant sur la question de la parité, un débat autour duquel nous avons formé un consensus : nous nous sommes retrouvés pour dire qu'il fallait tout faire pour mettre en œuvre des moyens pour favoriser l'entrée des femmes qui le souhaitent en politique. Nous n'avons pas trouvé tout à fait ce même consensus s'agissant des quotas et nous poursuivrons notre discussion évidemment s'agissant du sujet de la parité. Nous avons étudié les compétences du Grand Conseil en matière législative, en matière de finances et en matière notamment de haute surveillance sur les corps de l'Etat. Nous avons également brièvement abordé la question des deux référendums obligatoires en matière d'impôts et de logement, qui, évidemment, relèvent également de la commission 2, pour nous poser la question de savoir s'ils ont toujours leur raison d'être. Nous avons parlé rapidement de la clause d'urgence, de la question de la révocation éventuelle des députés, de la présidence du Grand Conseil et enfin, d'une éventuelle Chambre ou représentation des communes au sein du Parlement. Tous ces sujets ont donné lieu à des débats parfois nourris. Il est bon que nous ayons ces débats au sein de la commission, mais je vous rassure, ils ne donneront évidemment pas tous lieu à des articles constitutionnels. Voilà pour les travaux de notre commission jusqu'à ce jour. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci, Monsieur le Président de la commission. Nous nous réjouissons évidemment de pouvoir débattre de tout cela dès l'automne en plénière où vous recevrez des informations supplémentaires. Je passe maintenant la parole à la présidente de la commission 4, Mme Carine Bachmann.

Mme Bachmann. Merci, Monsieur le Président. Mesdames les Coprésidentes, Messieurs les Coprésidents, Mesdames les Constituantes, Messieurs les Constituants, chers collègues, la commission 4 a un rôle particulièrement passionnant à contribuer dans ce grand chantier politique qu'est la Constituante genevoise. Nous sommes appelés à proposer des conditions-cadre institutionnelles, territoriales et politiques afin que les collectivités publiques défendent en commun les intérêts, non pas d'une commune, non pas d'un canton au sens strict, mais de toute une région. C'est avec un sens aigu de cette responsabilité, une grande motivation que la commission 4 a débuté ses travaux. Nous avons structuré notre champ de travail en trois parties qui constituent les trois grands thèmes de notre commission. Le premier thème est l'organisation territoriale qui comprend la définition des compétences des institutions et la répartition des tâches entre Canton et communes, la structure institutionnelle territoriale et l'organisation interne des communes. Le deuxième grand thème recouvre les rapports avec la région et le troisième, la Genève internationale.

Nous avons débuté nos travaux par un recensement détaillé des objets qui font partie du champ de la commission. Ensuite, nous avons décidé de consacrer trois séances, une séance par thème, à l'exploration des thématiques par les commissaires. L'objectif de ces trois séances était de cerner les problématiques et de définir les grands enjeux liés à l'organisation territoriale, les rapports avec la région et la Genève internationale. Pour chacune des séances, un groupe de trois commissaires a préparé une analyse de la situation très fouillée et complète qui a ensuite servi de base de discussion pendant la séance. Nous avons échangé les points de vue et l'une des choses qui nous est apparue évidente, c'est la transversalité de certaines problématiques que nous traitons entre les trois grandes thématiques. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de garder ces trois groupes thématiques jusqu'à la fin de nos travaux et d'amener un regard transversal dans le traitement d'un thème par rapport aux autres thèmes. Nous avons ensuite déterminé un calendrier général qui est le suivant : du 23 mai jusqu'aux vacances d'été, la commission traitera de la question des rapports avec la région, et plus généralement des relations extérieures. A partir de la rentrée et jusqu'à environ fin janvier 2010, ce sera le tour de l'organisation territoriale et ensuite, jusqu'aux vacances de février, de la Genève

internationale. Nous avons aussi créé une sous-commission « Planification » composée de quatre personnes qui a l'importante tâche d'organiser les travaux pour qu'un maximum de temps de la commission puisse être dédié au débat politique.

Vous l'avez compris, depuis le 26 mai, nous sommes en train de traiter le thème des relations avec la région sur la base des enjeux qui ont été identifiés préalablement par les commissaires. Ce qui se dégage des discussions que nous avons pu avoir jusqu'à maintenant, c'est un large consensus d'inscrire cette collaboration transfrontalière dans le long terme et de lui donner un ancrage constitutionnel. Ceci aussi permet d'élever cette collaboration qui, aujourd'hui, se fait sur une base contractuelle, à une mission et une tâche fondamentales de l'Etat. Les questions qui nous préoccupent actuellement sont les suivantes et je vais bien sûr donner seulement un aperçu, la liste n'étant pas complète. Quelle est la visée de cette collaboration transfrontalière ? Faut-il spécifier sa finalité dans la Constitution ? Faut-il éventuellement nommer certains champs d'intervention prioritaires tels que l'aménagement du territoire ou la mobilité ? Comment conférer à cette collaboration, au-delà des frontières internationales et cantonales, une légitimité démocratique ? Comment peut-on s'assurer que les besoins des populations d'ici et de l'autre part de la frontière internationale ou cantonale soient véritablement pris en compte ? Faut-il inscrire le principe de concertation dans la nouvelle Constitution genevoise ? Faut-il aller plus loin et imaginer la création d'un véritable organe de consultation ou même d'un Parlement régional ?

Voici quelques-unes des questions qui nous préoccupent actuellement et pour nourrir notre réflexion, nous avons décidé d'auditionner des experts et des acteurs qui sont actuellement impliqués dans la construction de la région. Nous avons débuté les auditions avec, d'une part, une présentation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois et, d'autre part, une analyse plus générale des enjeux de la coopération transfrontalière franco-suisse. Quatre autres auditions sont prévues jusqu'en juin, au rythme de deux auditions par semaine. Nous allons auditionner un juriste sur la question des possibilités et des limites de la participation démocratique dans la gouvernance régionale. Nous allons lever notre regard aussi au-delà de notre région et auditionner le directeur de l'eurodistrict trinational de Bâle. Nous allons entendre le point de vue des associations actives dans les domaines sociaux économiques et environnementaux, et finalement terminer par une audition du magistrat en charge du dossier. Le reste des séances sera évidemment réservé à la formulation des thèses qui serviront ensuite à formuler les futurs articles constitutionnels qui vont donner un mandat – nous l'espérons – clair à l'Etat, et plus largement, une vision de la finalité et des moyens à travers lesquels la République et Canton de Genève contribuera à façonner notre espace de vie commun.

Avant de passer au dernier point, la commission 4 souhaite organiser une première audition avec débat public sur le thème de la région. Un autre groupe de trois commissaires est en train de réfléchir à un concept, et nous ne manquerons pas de vous tenir informés et de vous inviter à cet événement. J'aimerais aussi saisir cette opportunité pour remercier très chaleureusement les commissaires de la commission 4 de leur collaboration active. Sans l'apport des compétences de chacun et de chacune et sans le travail de préparation très important qui est effectué entre les séances, il ne serait pas possible d'avancer dans une matière aussi complexe que la nôtre. Je vous remercie de votre attention.

Le président. C'est nous qui vous remercions, Madame la Présidente. Je me demande après vous avoir écoutée qui oserait encore dire ou écrire que la Constituante ne travaille pas. Je passe à la commission 5, M. Benoît Genecand.

M. Genecand. Monsieur le Coprésident, Mesdames, Messieurs, chers collègues, c'est un plaisir pour moi et un honneur de représenter la commission 5 dont l'intitulé est « Rôle et tâches de l'Etat - Finances » et de vous faire part aujourd'hui des premiers travaux qu'elle a effectués. Quand je me suis engagé dans cette Constituante, je l'ai fait parce que je suis

persuadé que la période est propice à une réflexion sur le devenir de notre canton, à une réflexion à moyen terme, c'est-à-dire une vingtaine d'années. Je pense que six mois après, ma conviction est encore renforcée, ayant rencontré la plupart d'entre vous, que nous avons à la fois les compétences à l'intérieur et aussi la diversité des sources politiques qui nous permettront de trouver des solutions durables. On entend de ci, de là, des voix qui s'inquiètent de la lenteur de nos travaux. On se demande d'ailleurs quel est le benchmark, comme disent les Anglais, puisque les inquiets ne devaient certainement pas être là, il y a cent cinquante ans. Mais, plaisanterie mise à part, j'ai envie de leur dire que certes, on doit respecter le timing qui a été fixé à nos travaux, mais à mon avis, le succès de cette Constituante ne sera pas mesuré au respect du délai, mais bien à la qualité du texte que nous ferons parvenir au peuple, au souffle qu'il contiendra. Pourquoi est-ce que je fais ce préambule ? Parce que notre cinquième commission se trouve au cœur et au carrefour, finalement, de ces deux tendances : la première qui est celle de produire rapidement des thèses, et la seconde qui est de garder le visage un peu au-dessus du guidon pour voir effectivement ce que nous réserve l'avenir.

Alors comment avons-nous entamé nos travaux ? Il vous souviendra que dans la préparation de ces commissions thématiques, une des questions qui était revenue le plus fréquemment était : « Est-ce que la 5 n'est pas trop grande ? » Deux contre-propositions avaient comme principal avantage pour les proposant de diviser le contenu de la commission 5 dont on estimait qu'il était trop ambitieux. Finalement, nous en sommes restés au modèle classique, Hottelier-Tanquerel, qui a l'avantage de la lisibilité, mais qui a laissé sur notre assiette un menu assez chargé. Les commissaires de la 5 se sont mis au travail avec vigueur et sans attendre, conscients finalement que le temps nous était compté, mais avec aussi le souci, comme je le disais tout à l'heure, de proposer des thèses qui tiennent la route sur la distance. Alors qu'avons-nous fait ? En définitive, sur les trois thèmes qui sont les nôtres – rôle de l'Etat, tâches de l'Etat, Finances – nous avons privilégié de commencer assez rapidement par définir les tâches. Il nous semblait en effet assez évident et utile qu'une discussion sur les tâches serait de nature à nous faire avancer et à nous permettre de collaborer de manière effective. Pour qu'une discussion sur ce type de sujet – le premier que nous avons abordé : environnement/territoire – soit productive, il faut qu'elle soit un minimum organisée. Pour l'organiser, nous avons fait avec les moyens du bord – permettez-moi cette expression qui n'est absolument pas péjorative – c'est-à-dire que nous avons fait avec les capacités qui sont à l'intérieur de notre commission en demandant à deux commissaires – trois en fait – de donner de leur temps pour nous préparer un canevas de discussion. Pour la partie environnement, il s'agit de Jérôme Savary. Pour la partie territoire, il s'agit de Michel Ducommun, que je remercie en passant d'avoir accepté la vice-présidence de cette commission, et de M. Richard Barbey. Michel Ducommun a préparé la partie territoire, puis Richard Barbey nous a aidés en compilant les normes constitutionnelles d'autres cantons pour nous éviter de réinventer la roue à des endroits où des idées existaient.

Une fois ce canevas entre nos mains, ce que nous faisons depuis deux séances, c'est que nous en discutons assez ouvertement, dans un premier temps, pour que les commissaires puissent apporter leur vision, leurs idées, que le canevas puisse ensuite être amendé par le rédacteur, modifié, ou que les alternatives qui se présentent puissent être dépeintes de manière assez claire. Ensuite, dans un second temps, nous prendrons des décisions, des orientations que nous présenterons à votre Assemblée. Pour chacun des sept chapitres des tâches de l'Etat, nous allons aussi rédiger un rapport – idéalement un rapport – mais peut-être plusieurs rapports. Qu'est-ce que je veux dire par là ? Un rapport, c'est un peu le modèle bâlois, serait de vous donner un aperçu des discussions qui soit aussi neutre que possible, qui vous permettra ensuite en plénière de voir comment la décision a été prise et quelles étaient les tendances. S'il faut faire des rapports de minorités, nous en ferons, et ces rapports seront rédigés à chaque fois que nous clôturerons un chapitre. Donc, les rapports sur l'environnement et territoire devraient être faits dans les deux prochains mois, transmis à

notre présidence et à notre Bureau pour que finalement, ils vous les fassent parvenir. C'est notre premier chapitre. Nous en avons sept en matière de tâches de l'Etat.

Le deuxième chapitre qui nous occupera déjà avant les vacances d'été, c'est le domaine santé et social. Pour celui-là, nous avons demandé également à nos commissaires de s'annoncer – et Dieu sait s'ils s'annoncent assez volontiers – de faire un canevas de notre discussion qui est déjà pressentie demain soir. Une fois que nous aurons traité la santé et le social nous serons à l'automne et nous traiterons enseignement, formation, recherche. Un gros sujet. Là également, nous chercherons les compétences à l'intérieur de la commission et éventuellement aussi à l'extérieur. Nous procéderons à des auditions aux endroits où nous n'obtiendrons pas ce savoir interne, ou alors où nous avons des obstacles qu'il nous paraît important de surmonter. Ensuite, nous passerons au thème du logement. Nous avons décidé d'en faire un thème particulier, parce qu'il est substantiel, et aussi parce qu'à Genève vous savez la richesse politique du débat autour de ce thème. Il n'est pas interdit finalement d'espérer que notre Assemblée puisse aussi, dans ce domaine, apporter des idées qui permettent de débloquent le dossier. Nous avons ensuite le chapitre 5, économie, emploi, le chapitre 6, sécurité et septième réceptacle qui réunit pas mal de thématiques importantes : la culture, la Genève internationale, le monde associatif et les sports. Tout cela sera entrepris sur un rythme assez sportif qui devrait nous amener à la fin de l'année 2009 pour ensuite consacrer, au début 2010, dix séances sur les finances. Dix séances, cela ne sera pas de trop, mais dans l'intervalle, nous aurons demandé à six de nos commissaires – qui sont Souhaïl Mouhanna, Françoise Saudan, Beat Burgenmeier, Stéphane Tanner, Richard Barbey et Michel Ducommun – de nous préparer la vision sur les finances, en nous faisant une synthèse des faits qu'on peut établir dans ce domaine. L'idée est de dire, qu'avant de poser des thèses sur l'action de l'Etat dans un domaine aussi complexe dont beaucoup parlent mais que peu maîtrisent, il serait bon finalement que nos commissaires aient une vision assez claire de ce qu'on entend par dépenses de l'Etat, recettes, par exemple, de quoi s'agit-il quand on parle de dettes et d'actifs de l'Etat.

Le président. Je peux vous demander d'arriver bientôt à la conclusion ?

M. Genecand. La conclusion, c'est qu'il restera encore un thème, celui du rôle de l'Etat. Par rôle de l'Etat nous avons compris qu'il s'agit des principes d'actions de l'Etat quand il met en œuvre ses politiques. Nous pensons qu'il est adéquat de traiter ce rôle à la fin, quand la commission aura déjà pas mal de pratique sur les thèses, et ceci en collaboration avec la commission 1. J'aimerais encore mentionner une dernière chose. Quand nous parlons des thèses de l'Etat, nous prenons l'Etat au sens large, dans son acception générale. Pour l'instant, nous ne nous prononçons pas sur l'attribution. Il nous est paru alourdissant – pardonnez-moi l'expression – de parler en même temps de qui était « l'attributeur » des tâches, d'autant plus que cette responsabilité incombe également à la commission 4 avec laquelle il nous appartiendra de siéger pour en débattre. Je voudrais remercier mes collègues. Le climat et l'ardeur au travail sont exemplaires et je ne doute pas qu'à la fois nous arriverons à tenir les délais et que nous produirons des thèses qui ont du souffle. Merci de votre attention.

Le président. Merci Monsieur le Président. Comme je vous l'ai dit, il ne s'agit ici que d'une information. Le sujet est donc clos, mais vous avez bien compris que les choses sont en marche. A la fin de la séance, je vous dirai une série de dates qui ont été décidées par le Bureau, une par mois, jusqu'à la fin de l'année. On peut d'ores et déjà être tous d'accord sur le fait qu'il y aura une nouvelle information par les présidents de commission et que nous ouvrirons alors un débat sur ces conclusions parce que nous serons déjà suffisamment avancés pour qu'il y ait des réactions.

7. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour

Le président. Mesdames et Messieurs, nous arrivons maintenant à un point qui est plus délicat. En prévision de trois débats, à savoir l'approbation du rapport sur le concept de communication, l'élection à la commission de rédaction et la discussion budgétaire, il y a eu une réunion du Bureau élargi aux chefs de groupe. Cette réunion est allée dans les détails sur l'organisation des débats sur ces trois sujets. Le Bureau propose, en son nom et au nom de tous les groupes qui étaient représentés par leur chef, que je vous présente les règles de débats pour les trois objets, que ce soit une chose acquise avant de les traiter. Est-ce qu'il y a une objection à ce que nous fixions d'ores et déjà les règles de débat pour ces trois objets ? Je vois qu'il n'y a pas d'objection, par conséquent je vous présente les règles qui ont été décidées, sous réserve de votre approbation, par le Bureau élargi à tous les chefs de groupes.

En ce qui concerne le concept de communication, dont nous allons parler maintenant, l'idée est donc un débat organisé selon l'article 45 du Règlement. M. Pierre Gauthier a été le rapporteur du groupe de travail qui a été institué par le Bureau. Il disposera de cinq minutes pour présenter le concept de communication. A la suite du rapport de M. Pierre Gauthier, chaque groupe disposera de cinq minutes. Ensuite, chaque déposant d'amendement – je ne sais pas s'il faut dire amendement ou parfois simplement réflexion générale – disposera de trois minutes et il y aura ensuite un vote par amendement, sans débat. Chaque déposant d'amendement ou d'une réflexion aura trois minutes. Si cela n'est pas simplement une réflexion à l'attention du Bureau et que cela donne lieu à un vote, celui-ci aura lieu sans débat. Ensuite, il y aura un vote global sur l'ensemble du concept.

En ce qui concerne l'élection à la commission de rédaction, dont vous savez tous que c'est un morceau important de cet après-midi, l'idée est que chaque groupe disposera de deux minutes pour présenter son candidat. Ensuite, nous passerons au vote au bulletin secret. Le premier tour se fera selon la règle de majorité absolue, le deuxième tour, selon la majorité relative.

S'agissant du troisième volet, la discussion budgétaire, le Bureau élargi aux chefs de groupe vous propose ceci : le débat d'entrée en matière sera selon l'article 47 et ss, notamment 51 et 55 du Règlement. Le rapporteur, à savoir l'un des coprésidents, M. Thomas Büchi, qui était également président du groupe de travail du Bureau, disposera de dix minutes pour commenter l'exposé des motifs et pour pointer déjà du doigt un certain nombre de chapitres. Chaque groupe disposera de cinq minutes pour l'entrée en matière. Ensuite, il y aura un vote sur l'entrée en matière, précédé éventuellement d'une motivation pour un renvoi au Bureau. Chacun des 36 chapitres sera ainsi examiné et le débat sera structuré autour des amendements. Le bureau élargi aux chefs de groupe a distingué deux choses : il y aura, d'une part, les points techniques, c'est-à-dire l'examen chapitre par chapitre qui donnera lieu à deux minutes par amendement, deux minutes de réponses par le rapporteur, deux minutes de réponses globales en espérant un regroupement des opposants à l'amendement. D'autre part, Le Bureau élargi aux chefs de groupe a décidé qu'il fallait un débat spécial pour le point litigieux des indemnités des groupes – tout le monde le sait, la presse en a parlé. Pour ce point litigieux, il y aura deux minutes par amendement, deux minutes de réponses par le rapporteur et deux minutes de réponses par groupe. Cette décision a rassemblé l'unanimité du Bureau et des chefs de groupe. Y a-t-il une opposition à cette proposition de l'organisation des débats ?

Le président. Nous prenons note de l'opposition de M. Roch qui ne suit pas sur ce point son chef de groupe.

8. Rapport sur le concept de communication: proposition du Bureau, discussion et vote

Le président. Nous allons passer au premier volet, comme je vous l'ai dit, le Bureau a considéré – c'est d'ailleurs écrit dans le règlement – qu'il devait y avoir une proposition de concept de communication devant être communiqué à la plénière. Le groupe de travail que j'ai présidé en tant que coprésident s'était réuni à plusieurs reprises ; il a désigné un rapporteur, M. Pierre Gauthier, qui a fait un exposé au Bureau qui a, à son tour, discuté de ce rapport. Ce rapport a été amendé par le Bureau qui est l'organe qui a la responsabilité de la communication. Ledit rapport amendé a été approuvé dans un deuxième débat par le Bureau et c'est donc le rapport du Bureau qui vous est présenté par M. Pierre Gauthier. Au nom du Bureau, M. Pierre Gauthier, je vous donne la parole. Vous pouvez venir au banc des rapporteurs, si vous le voulez.

M. Gauthier. Volontiers. Je vous remercie. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Constituants, une précision tout d'abord. Le terme de communication est ambigu. En effet, il comprend aujourd'hui, tant la dimension de l'information que celle de l'échange et parfois même celle de la promotion. Ce sont ces trois aspects que le rapport aborde. Information tout d'abord en direction de la population qui nous a élus et qui doit être informée valablement, donc le plus objectivement possible, de l'avancée de nos travaux; échanges, avec cette population qui, comme le prévoit notre règlement, doit pouvoir formellement proposer des idées ou des projets à l'examen de notre Assemblée; échanges entre nous afin d'éviter que les différentes commissions ne travaillent en vase clos et surtout, afin que chacun puisse disposer de l'information nécessaire à l'accomplissement de son mandat. Communication enfin, destinée à maintenir, voire à susciter l'intérêt de la population pour certains sujets dits de société qui font débat et dont les réponses auront des conséquences importantes sur l'avenir de nos institutions et des générations à venir. Nous avons donc deux niveaux bien distincts, l'un de communication que nous avons appelée interne et l'autre, d'information et d'échange avec l'extérieur.

Au plan interne, le rapport que je vous présente a donc repris les dispositions du Règlement qui stipulent que tous les acteurs du processus, et principalement les élus, mais aussi les membres du secrétariat général et les assistants parlementaires, doivent avoir accès à tous les documents nécessaires à l'accomplissement du mandat d'élu. Ce sont les articles 9 et 61 du Règlement. Le support institutionnel que nous proposons est donc un site Internet protégé par un accès individuel et dont le contenu doit rester strictement confidentiel. Ce site interne sera alimenté par les services du secrétariat général. Au plan externe, et si l'on se réfère à l'article 60 du Règlement, là encore, nous préconisons un site public qui comportera un accès libre aux documents publics, destiné à l'information de la population et nous y avons ajouté un espace forum interactif sur lequel chacun pourra intervenir, le but de ce forum étant de maintenir un échange et un dialogue permanents et informels avec la population. De plus, pour marquer les étapes différentes des processus d'élaboration de notre charte fondamentale, nous proposons également de publier et de distribuer largement, sous la forme imprimée et à intervalles réguliers, des documents résumant l'avancée de nos travaux. Enfin, la consultation de la population étant explicitement mentionnée dans notre règlement, deux outils sont en permanence à notre disposition. Le premier outil consiste en des auditions publiques dont l'organisation est du ressort des commissions thématiques, comme il est prévu à l'article 65, ou des auditions décidées en plénière et qui se dérouleraient en plénière comme il est prévu à l'article 62 du Règlement. L'autre outil, dont la forme est encore à déterminer, pourrait être, entre autres, les conférences-débats dont l'organisation appartiendrait au Bureau, comme il est prévu à l'article 59, alinéa 3, du Règlement. Enfin, nous avons choisi d'intégrer au rapport une charte éthique de communication afin de baliser clairement le territoire de la communication institutionnelle qui devrait être non partisane et aussi factuelle que possible. Je demande de vous référer à l'article 3 de cette charte, chaque groupe représenté au sein de notre Assemblée restant

bien évidemment libre de sa propre expression et de la communication au public de ses propres opinions. C'est le point 1 de la charte. Voilà Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Constituants, ce qui me semblait nécessaire d'indiquer pour résumer de manière non exhaustive le rapport, et en introduction au débat qui va suivre. Je reste bien évidemment à votre disposition pour éclairer au besoin tel ou tel aspect du contenu de ce rapport. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur le Rapporteur. Je vous rappelle qu'il s'agit du rapport qui a été entériné par le Bureau et je vous ai dit en début de séance qu'une secrétaire adjointe sera chargée de la communication et nous aidera à mettre tous ces volets et tous ces aspects de la communication en musique. Cette secrétaire adjointe sera naturellement à l'écoute de tous les Constituants et de toutes leurs propositions et idées. J'ai reçu deux amendements qui vont vous être distribués, un du groupe socialiste pluraliste et un du groupe UDC. Ces amendements seront développés dès que nous aurons fait le tour des groupes. Pour commencer, chaque groupe dispose de 5 minutes pour dire sa position. Je donne la parole à M. Lachat pour le groupe socialiste pluraliste.

M. Lachat. Monsieur le Coprésident, Mesdames et Messieurs, chers membres de la Constituante, notre groupe a pris connaissance avec intérêt du concept de communication de notre Assemblée préparé par le groupe de travail ad hoc. Nos remerciements vont à ces collègues pour leur travail soigné et consciencieux. Notre groupe n'en demandera pas moins le renvoi de ce projet de concept au Bureau afin qu'il soit complété et ce, pour la raison suivante : à juste titre, ce concept se réfère à l'article 59 de notre Règlement. Je vous rappelle que cet article se réfère, d'une part, à un concept de communication visant à assurer une information régulière du public, du Conseil d'Etat, du Grand Conseil, des autorités municipales et j'en passe. Cet article 59 comporte également un alinéa 3 qui prévoit une large consultation de la population sur les principes adoptés par les commissions thématiques, un premier moment de consultation, et un deuxième moment de consultation sur le projet de Constitution. Nous sommes déjà intervenus lors de la dernière Assemblée plénière, sur l'importance de cette consultation de la population. Nous avons le regret de constater que, à part quelques bribes dans le texte qui nous est soumis, cette large consultation de la population est oubliée et méconnue. Nous aimerions donc que le groupe de travail ad hoc retravaille ce concept de communication en prévoyant expressément un chapitre sur cette large consultation de la population. En substance, selon notre point de vue, il ne s'agirait pas de procéder à un ersatz de scrutin populaire et de consulter à ces deux moments décrits par notre règlement l'ensemble des citoyens, mais il s'agirait simplement de donner l'occasion aux corps constitués, à nos autorités, aux partis politiques, aux associations, aux groupes de pression de donner leur avis sur le résultat de nos travaux, d'une part un résultat brut qui énumère les concepts que nous aurons retenus et ensuite, un résultat affiné qui sera le texte sorti, en première lecture, de nos travaux. J'ai entendu tout à l'heure Monsieur le Rapporteur indiquer qu'il y avait quelques outils imaginés pour cette consultation ; il a parlé des auditions publiques et de conférences-débats tout en soulignant qu'il y avait d'autres outils à déterminer. Or, je pense qu'il faut les déterminer maintenant.

Nous avons eu la curiosité, au sein du groupe socialiste pluraliste, de prendre contact avec les Constituants du canton de Vaud, du canton de Fribourg, du canton de Zurich pour savoir ce qu'ils ont fait à ces moments de consultation de la population. En substance, nos prédécesseurs ont d'abord procédé à la manière de la Confédération, c'est-à-dire qu'ils ont fait une vaste consultation, sur le résultat des travaux, des corps constitués, associations, partis politiques, etc. Cette consultation des groupes de pression et associations a donné d'excellents résultats dans les cantons que je viens d'énumérer; pratiquement toutes les associations consultées se sont exprimées et en plus de cela, les Constituants vaudois et fribourgeois ont envoyé des questionnaires à la population afin de permettre aux citoyens qui le souhaitent de s'exprimer sur les propositions faites au sein de la Constituante. Là aussi, nos collègues vaudois et fribourgeois ont constaté des résultats tout à fait satisfaisants. Les

citoyens qui se sont exprimés sur chaque proposition se sont comptés en milliers de personnes. Par conséquent, nous considérons que cette forme de consultation de la population, de prise de son pouls à ces deux moments est indispensable et doit être affinée dans ce concept de communication. Nous invitons respectueusement votre Assemblée à accepter l'idée que l'on renvoie ce concept au Bureau pour qu'il soit complété sur le volet de la consultation de la population. Bien entendu, notre groupe se tient à disposition du Bureau pour lui fournir les documents et résultats des travaux que nous avons pu observer à ce sujet dans les cantons de Vaud, Fribourg et Zurich en particulier. Je vous remercie.

Le président. Peut-on considérer que le groupe socialiste pluraliste a en même temps défendu son amendement ou y aura-t-il une nouvelle prise de parole?

M. Lachat. Le groupe socialiste pluraliste ne souhaite pas monopoliser la parole et souhaite être avare de ses propos. Par conséquent, nous n'interviendrons pas à répétitions reprises

Le président. M. Antoine Maurice a la parole.

M. Maurice. Merci Monsieur le Président, chers collègues, j'aimerais d'abord remercier le groupe de travail qui a produit ce texte tout à fait intéressant et très valable dans l'ensemble ; c'est un texte qui n'a peut-être pas de prétention d'exhaustivité. A ce sujet, j'aimerais faire 4 remarques qui ne sont pas des demandes formelles d'amendement mais dont j'aimerais bien, au nom du groupe Radical Ouverture, qu'il soit tenu compte dans la suite de nos travaux en matière de communication

Le président. Il en sera certainement tenu compte.

M. Maurice. Merci. La première remarque, je trouve qu'il y a une contradiction entre l'accent qui est mis dans la charte éthique sur la liberté complète d'expression des membres ordinaires de la constituante et, en page 5 du texte proposé, quelques restrictions montrant que ses membres ordinaires sont peu appelés à se prononcer. Il me semble qu'il faudrait lever cette ambiguïté, non seulement en matière de représentation de l'avis général de cette Assemblée, mais aussi sur le plan de l'expression individuelle. La deuxième remarque rejoint un peu les remarques qui viennent d'être faites par le représentant du groupe socialistes pluraliste, à savoir celles de la participation du public. Aussi bien dans notre règlement que lors de nos premières séances, nous avons de façon assez unanime je crois, beaucoup insisté sur le fait que cette question de la consultation, d'une part, consultation traditionnelle en Suisse, car c'est un point fort de notre démocratie, mais consultation informelle, d'autre part, des débats publics qui sont attachés aussi aux travaux des commissions, nous semblait aussi quelque chose de très important. Je trouve qu'on devrait davantage insister sur cet aspect. D'autres formules sont possibles, notamment des sondages, peut-être en faisant usage du matériel de vote et du matériel électoral pour « glisser », dans ces enveloppes sacrées, nos propres sondages pour savoir par exemple ce que pense le public de questions aussi précises et cruciales, comme le seuil du nombre de signatures qu'il faut pour exercer les droits populaires. Il me semble que cela ne serait pas interdit par la législation actuelle. La troisième remarque porte sur la question des valeurs. Il est question dans la charte éthique de publicité et de transparence. J'ai moi-même une grande réticence vis-à-vis de ce deuxième terme, mais autant j'estime que la publicité est tout à fait nécessaire, dans le sens de la publicité des débats, y compris à l'intérieur des commissions. Cette publicité doit être garantie vis-à-vis du public, il n'y a pas de raison de dissimuler ce qu'on est en train de faire, sauf raison impérative prévue par le Règlement. En revanche, la question de la transparence n'ajoute pas grand chose, sauf si on l'applique de façon tout à fait précise, par exemple la transparence fiscale, etc. La transparence de nos débats et discussions ne me semble pas nécessaire. S'il s'agit de la transparence dont parlent les médias aujourd'hui, à savoir un transfert massif de la sphère privée dans la sphère publique, ce n'est certainement pas ainsi que le texte l'entend, alors c'est un thème à déconseiller. C'est pour cela que mon groupe

aimerait qu'on se contente du terme de publicité. En résumé, je ne demande pas d'amendement, mais simplement que ces trois remarques soient prises en compte pour la suite de nos travaux. Merci.

Le président. Je vous remercie M. Maurice et je crois que nous aurons tout intérêt à être à votre écoute pour les compléments et la mise en musique de tout cela.

Le président. J'aimerais saluer à la tribune l'ancien conseiller national et député Pierre Vanek. J'ai d'ailleurs eu le plaisir de siéger avec lui au Conseil national, même si nous n'étions pas toujours d'accord. J'aimerais saluer aussi l'ambassadeur Jacques Reverdin qui nous fait le plaisir d'être dans la tribune.

Applaudissements.

Le président je passe la parole à M. Thomas Bläsi pour le groupe UDC.

M. Bläsi. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Coprésidents, chers Constituants, le groupe UDC, par mon intervention, tient en premier lieu à remercier le groupe de travail pour la qualité et le sérieux de son rapport. L'amendement que nous proposons n'est donc pas à considérer comme une critique, mais plutôt comme un éclaircissement du texte. Il est de fait nécessaire de pouvoir assurer à nos attachés parlementaires un travail serein et libre. C'est pourquoi le groupe UDC vous demande de voter cet amendement visant la page 7, chiffre 4, du rapport, et de dispenser les attachés parlementaires du devoir de réserve prévu, ceci conformément à la pratique du Grand Conseil et dans les limites du Règlement adopté par la plénière de notre Assemblée constituante. Je vous rends la parole, Monsieur le Président, en remerciant l'Assemblée de son attention.

Le président. Merci M. Bläsi. Est-ce que je dois considérer que vous avez en même temps défendu votre amendement ou reprendrez-vous la parole pour le défendre?

M. Bläsi. J'ai défendu l'amendement

Le président. Merci. Je passe la parole à M. Boris Calame

M. Calame. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, le groupe Associations de Genève a pris connaissance, avec intérêt et attention, du contenu de concept de communication qui a été proposé ce jour. Nous profitons de remercier le groupe de travail qui s'y est attelé. Toutefois, quelques points nous semblent manquer, ou pas tout à fait explicités et notamment, dans le résumé de la page 1 du rapport nous pouvons lire : “ *En plus de ce site public, des imprimés adaptés à différents publics pourront être distribués dans le canton à intervalles réguliers*”. Nous devons insister sur le fait que notre obligation, de par la loi qui nous instaure, n'est pas d'accentuer la fracture numérique de la société mais bien de s'adresser périodiquement à l'ensemble de la population pour qu'elle puisse accaparer ce projet pour Genève. La réalisation d'imprimés ne doit donc pas être conditionnelle, mais bien être un acte de communication fort, régulier et pérenne. Toujours en page 1 et conformément à l'article 59 alinéa 3 de notre règlement, nous lisons qu'une “ *large consultation de la population sera mise en œuvre*”. Malheureusement, force est de constater que cette notion prioritaire n'est pas mentionnée ou explicitée ailleurs dans ledit rapport. Nous demandons donc également le renvoi de ce point au Bureau pour complément. En page 3 du rapport, sous le point 1.4, supports de diffusion, nous demandons que soit ajoutée *une revue de presse régulièrement mise à jour, qui traite de l'ensemble de la période 2008-2012*. Enfin, en page 4 du rapport, sous le point 2.2 supports, et conformément aux articles 63 et 64 de notre règlement, nous demandons que *soient intégrées les notions de pétition et de proposition collective*. Au vu de ce qui précède,

moyennant ces compléments et la réalisation d'un échancier, conscientes des lacunes actuelles de communication de l'Assemblée constituante et du besoin légitime d'information de la population, les Associations de Genève vous invitent, Mesdames et Messieurs les Constituants, à accepter ce rapport avec renvoi au Bureau pour sa mise en œuvre dans les meilleurs délais. Je vous remercie.

Le président. Merci M. Calame. Les Associations appuient la proposition du groupe socialiste pluraliste de renvoi au Bureau avec vœu de prendre en considération les observations qui ont été émises. Je passe la parole à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Dimier. Merci Monsieur le Président. Comme tous mes préopinants, je tiens à saluer la qualité de ce travail. Nous avons toujours défendu l'idée d'une démocratie participative. Il est donc important que l'ensemble de la communication permette la meilleure audition possible de la population et des gens qui ont envie de s'exprimer. C'est pour cela que nous avons toujours défendu l'idée d'auditions publiques et donc, tant et aussi longtemps que ce projet de communication va dans ce sens, nous le soutiendrons. Nous suivrons l'amendement socialiste pluraliste pour les remarques qui ont été faites au même titre que nous suivrons l'amendement UDC concernant les attachés parlementaires. Nous soutiendrons ce concept de communication qui, à notre avis, doit être voté pour pouvoir se mettre en marche et avoir les corrections qui ont été demandées par nos préopinants.

Le président. Merci M. Dimier, si je vous comprends bien, vous seriez pour qu'on accepte et ensuite, dans la mise en musique, qu'on tienne compte de ce qui a été dit

M. Dimier. Exactement.

Le président. Ce n'est pas ce que veut le groupe socialiste pluraliste qui veut que ce soit le Bureau qui s'occupe de cela, donc il y a le renvoi. On verra si vous soutenez le renvoi ou si vous acceptez le vote

M. Dimier. Le groupe socialiste pluraliste ayant dit qu'il serait avare de sa parole sera avare des renvois !

Le président. Je passe la parole à M. Michel Barde.

M. Barde. Merci Monsieur le Président, très brièvement, je suis favorable à ce qu'a dit M. Lachat, c'est-à-dire que le groupe de travail, que je remercie vivement du document qu'il nous a remis, puisse compléter en nous disant comment il prévoit cette consultation et comment aussi, s'agissant du premier point de la page 1, il prévoit une consultation au niveau régional. Pour ma part, il faudrait s'en tenir en l'état à Genève, mais je suis favorable à un renvoi pour compléter ces deux points. Je vous remercie.

Le président. Je passe la parole à M. Lionel Halpérin.

M. Halpérin. Merci Monsieur le Président. Le groupe Libéraux & Indépendants sera très bref pour se déterminer sur ce concept de communication, d'abord pour se joindre aux remerciements collectifs qui ont été faits pour la qualité du travail mis en œuvre par le groupe de communication. D'autre part, pour dire qu'évidemment, ce concept de communication est voué à évoluer, qu'il sera certainement précisé au cours de nos travaux et probablement qu'une réflexion se fera s'agissant de la participation de la population, mais il est important aussi que nous soyons rapidement dotés d'un concept de communication voté et que nous puissions commencer à communiquer d'ores et déjà en fonction d'un texte qui, dans les grandes lignes, est plus que satisfaisant. Le groupe Libéraux & Indépendants recommande l'acceptation immédiate du concept de communication tout en sachant que le

groupe chargé de la communication va certainement poursuivre ses travaux, être amené à retravailler certains des points qui auront fait l'objet du débat de ce jour.

Le président. Merci M. Halpérin. Je passe la parole à Mme Silja Halle pour le groupe Les Verts et Associatifs.

Mme Halle. Merci Monsieur le Président. Si ce concept de communication rappelle bien dans son résumé général les objectifs et les principes d'un tel exercice, il nous semble malheureusement que le contenu de ce document, tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, ne répond tout à fait, ni aux uns ni aux autres. En effet, quels doivent être les objectifs de communication pour une Assemblée telle que la nôtre ? En premier lieu, il s'agit bien sûr de répondre à un devoir d'information. Notre objectif doit être de permettre à la population de notre canton de comprendre et de suivre un travail certes pointu, mais qui ne doit en aucun cas rester confidentiel. Il s'agit donc de donner à l'ensemble des constituantes et Constituants le mandat très clair et surtout l'envie de communiquer. Or, ce concept de communication, en l'état, semble véhiculer l'esprit inverse. Lui qui n'a cessé de poser des limites, de fixer des maxima, que ce soit au sujet des personnes autorisées à s'exprimer, de celles qui ont accès aux outils proposés, des conditions d'utilisation ou même du type d'outils à disposition. Une telle approche nous semble faire bien peu de cas des concepts de transparence et de publicité très justement érigés en grands principes en préambule du texte, mais ne nous pousse pas à l'ouverture, à la créativité et à l'innovation que ce soit au sujet des idées ou des technologies à disposition. Le second objectif de notre stratégie de communication doit bien sûr être la participation, c'est-à-dire de permettre à la population d'échanger pleinement avec nous, de participer à nos débats, en somme, de s'intégrer pleinement à notre démarche. Communication et participation, deux concepts qui vont certes de pair, mais qui ont chacun leurs objectifs particuliers et leurs outils propres. Or, le document que nous avons sous les yeux en fait l'amalgame aux dépens de l'un comme de l'autre. Il ne suffit en effet pas d'informer la population sur l'avancée de nos travaux pour lui permettre de participer. De même, la participation ne se limite pas à l'organisation de larges consultations dont les contours sont ici un peu trop vagues pour qu'on en saisisse l'idée.

Pour finir, Mesdames et Messieurs, nous avons aujourd'hui un arsenal important de nouvelles technologies pour informer comme pour faire participer dont nous ne pouvons pas nous permettre de faire l'économie ici. Notre site Internet, pour ne parler que de lui, ne doit pas être que la vitrine de la Constituante mais bien sûr une plateforme d'échanges, de débats et d'informations. Le texte que nous avons sous les yeux est ma foi bien timide dans son approche de ces technologies que l'on pourrait pourtant mettre à grand profit. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, le groupe des Verts et Associatifs soutiendra l'amendement du groupe Socialiste pluraliste demandant le renvoi de ce concept au Bureau en vue de le préciser et de le compléter. Par contre, nous émettons une réserve sur le fait que le groupe chargé de ce concept ne soit pas complété, notamment par les compétences avérées de certains des membres de notre Assemblée, et transformé à terme dans le cadre de l'article 59 du règlement en commission spéciale de la communication, entité pérenne qui pourrait être chargée, non seulement de revoir et de préciser le présent concept, mais surtout de le mettre en œuvre. Je vous en remercie.

Le président. Je passe maintenant la parole à Mme Béatrice Gisiger pour le groupe démocrate chrétien.

Mme Gisiger. Merci Monsieur le Président. Chers collègues Constituants et constituantes, tout d'abord permettez-moi tel que l'ont fait mes préopinants aussi de remercier le groupe qui a travaillé sur ce concept. Nous avons à l'intérieur du groupe démocrate chrétien un représentant qui a suivi ces travaux, ce qui nous a permis de faire nos remarques, voire de les intégrer si telle était la volonté de ce groupe. Nous sommes convaincus aujourd'hui que le concept de communication doit être mis en œuvre. Cela étant, nous avons entendu les

différentes objections et remarques concernant ce concept de communication, particulièrement il est vrai sur le point de la consultation à la population. Les quelques pistes qui ont été évoquées, nous pensons que le groupe communication est à même de s'en occuper et nous leur demandons de relever celles qui sont pertinentes et particulières. Donc nous soutiendrons ce concept de communication et demanderons que le groupe communication prenne acte des remarques pertinentes qui ont été faites tout à l'heure.

Le président. Merci beaucoup. C'est donc acceptation avec vœux que le groupe affine en tenant compte de ce qui a été dit ici. Je passe la parole à M. Souhaïl Mouhanna pour le groupe AVIVO.

M. Mouhanna. Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les membres de notre Assemblée, j'ai deux remarques. Tout d'abord, je partagerai le temps qui nous est imparti avec mon collègue M. Christian Grobet. Je fais une remarque sur le document « Concept de communication », page 3. Au premier paragraphe, deuxième ligne, il est dit que *l'information engage l'ensemble de l'Assemblée*. Je tiens à dire que la seule chose qui engage l'ensemble de l'Assemblée, ce sont les votes de l'Assemblée. Donc, je ne suis pas d'accord avec cette affirmation. Je tiens à ce que cet élément soit enlevé, je rappelle encore une fois ce qui nous engage, c'est le vote majoritaire qui se serait exprimé au niveau de l'Assemblée. Deuxième élément, j'ai déposé un amendement au nom de mon groupe consistant à donner à tous les groupes un espace identique pour tous sur le site Internet de la Constituante, permettant à chaque groupe de s'exprimer par rapport à des objets soit exposés, soit déjà votés, pour donner sa position, expliquer le pourquoi, le comment de la prise de position du groupe. Parce que finalement, il ne faut pas oublier que lorsque l'on parle d'information à la population, il faut que la population puisse former son opinion d'une manière objective, diversifiée puisque les groupes n'ont pas tous la même position. Il est très important que la population soit au courant des motifs, des arguments des uns et des autres pour que la formation de l'opinion de nos concitoyennes et concitoyens soit la plus large et la plus objective possible. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'accepter l'amendement consistant justement à disposer de la même manière d'un moyen de communication pour toutes celles et ceux qui se branchent sur le site Internet de notre Constituante, qu'ils voient tout de suite les positions des différents groupes.

Le président. Je passe la parole à M. Grobet.

M. Grobet. Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord remercier le groupe de travail qui a fait un grand travail. C'est un très bon document qui est sorti de la commission, je remercie également le rapporteur. Nous sommes d'accord avec le groupe socialiste pluraliste qu'il y a une lacune. Je pense que ce serait dommage de retarder la mise en vigueur de ce concept qui a attendu depuis un certain temps. On peut, par le biais d'une motion d'ordre, demander que la question soulevée par les socialistes soit reprise dans le groupe de travail et qu'à ce moment-là, un complément soit apporté au texte qui nous est soumis aujourd'hui. Par ailleurs, j'ajoute deux amendements du groupe AVIVO. A la page 3 sous « Emetteurs (1.1), il est indiqué que *l'information émise par la coprésidence ou par le secrétariat général se doit de ne pas être partisane car elle engage l'ensemble de l'Assemblée*. Comme l'a relevé mon collègue, il est vrai que c'est l'un des points les plus délicats et il demande la suppression de la fin de la phrase. Je propose, en lieu et place de cette suppression, d'ajouter « *de sorte que l'information écrite est privilégiée par rapport aux déclarations orales* ». Les déclarations orales peuvent être interprétées de façons diverses. Il faut véritablement que cette information se fasse par écrit. C'est la raison pour laquelle nous déposons un deuxième amendement qui se rapporte aux conférences de presse et dont la teneur est la suivante : « *A chaque conférence de presse, un document est établi sur l'objet évoqué et remis aux participants. Le document est transmis sitôt après la conférence à l'ensemble des médias et des interlocuteurs concernés* ». Il est absolument indispensable lors d'une conférence de presse que celle-ci ne soit pas uniquement orale, mais il doit y avoir

un document écrit. Il est indispensable que le jour même, les médias qui ne sont pas présents doivent être informés. Cette règle va de soi, mais je préfère que cela soit écrit, et je crois que notre président est tout à fait habilité pour savoir de quoi on parle. Merci.

Le président. Merci M. Grobet. M. Pierre Kunz, vous êtes inscrit, mais sur ce dossier-là, votre groupe s'est déjà exprimé. Vous n'aviez pas annoncé qu'il y avait deux porte-parole. Toutefois, M. Maurice n'a pas épuisé son temps de parole, donc on peut imaginer donner encore une minute au groupe Radical Ouverture. Les autres groupes n'ont pas tous épuisé leur temps. Vous comprenez la difficulté, M. Kunz.

M. Kunz. Une minute, je vous promets, d'autant Monsieur le Président, chers collègues, qu'il s'agit d'une proposition extrêmement constructive.

Protestations dans la salle...

Le président. M. Velasco, en effet, M. Maurice n'avait pas épuisé ses cinq minutes ; on peut admettre qu'on donne quelques minutes au groupe Radical Ouverture

M. Kunz. M. Velasco n'était pas là en début de séance pour entendre les règles de débat. Au vu des multiples propositions d'amélioration et de modifications qui ont été présentées ici, je crains fort que le concept de communication, si nous le renvoyons au Bureau, respectivement au groupe de travail, nous le renvoyons à cet automne. Donc, ce que je suggère, au nom du groupe Radical Ouverture, c'est que nous adoptions le texte qui nous est proposé, que le groupe, comme la commission du règlement poursuive ses activités et que, dans quelques temps, elle nous présente un certain nombre de modifications, au vu de tous les amendements qui ont été proposés, faute de quoi, je le répète, nous ne pourrons pas commencer à communiquer avant cet automne.

Le président. Je vous remercie, M. Kunz. Je remercie tous les Constituants d'avoir en quelque sorte défendu tous leur amendement à l'avance dans le débat d'entrée en matière. Nous nous acheminons manifestement vers un choix : ou bien on renvoie au Bureau qui prendra en compte tout ce qui a été dit, ou bien on discute des amendements qui ont été déposés et, s'ils sont acceptés, ils feront partie intégrante de ce que de toute façon le Bureau devra prendre en considération, mais avec acceptation de base du concept de communication. Ont demandé encore la parole : M. Michel Ducommun. M. Rodrik retire sa demande. M. Grobet a aussi parlé, donc je pense qu'il la retire aussi.

M. Grobet. J'avais proposé une motion d'ordre, je crois que M. Kunz l'a fait également. Je ne sais pas s'il faut le mettre par écrit. Je crois qu'en votre qualité de président, vous saurez demander un vote et qu'une fois le document voté, il soit repris dans le sens visé par le groupe socialiste pluraliste.

Le président. Cela faisait partie du choix que j'imaginais. Maintenant. J'imagine que M. Ducommun qui a fait partie du groupe de travail va défendre le concept.

M. Ducommun. Je vais surtout être très bref, Monsieur le Président et chers collègues, dans la mesure où je suis assez d'accord avec les interventions qui disaient que nous avons besoin de communiquer. A mon avis, la transparence, la volonté de communication ont toujours été affirmées. Si on n'avance pas dans ce type de travaux, par exemple, qu'en est-il de notre site Internet qui est non seulement nécessaire à notre communication interne, mais également à la communication avec le public ? Je vous rappelle qu'une Assemblée plénière était prévue le 19 juin. Finalement, il a été décidé – je dois dire pas tout à fait avec mon accord – qu'elle était inutile. La prochaine plénière est prévue le 22 septembre. En d'autres termes, si nous renvoyons le document à la commission du règlement ou au Bureau, c'est le 22 septembre que nous pourrons décider. Je pense que nous devons mettre en pratique

notre concept de communication avant cette date, accepter ce qui est proposé ici avec les éventuelles modifications et avec le mandat de modification ultérieure, en particulier celle qui correspond à la demande du groupe socialiste pluraliste sur les consultations. Le renvoyer au 22 septembre me semble être, par rapport à la volonté de communiquer avec la population, un recul qui me semblerait difficilement acceptable.

Le président. Merci M. Ducommun. Je vous rappelle que l'après-midi sera encore très longue. Donc nous n'avons pas avantage à trop prolonger les débats mais il faut un juste milieu. M. Tanquerel, est-ce que vous voulez épuiser le temps qui n'a pas été utilisé par M. Lachat ?

M. Tanquerel. Dix secondes, Monsieur le Président. Je pense que vous avez présenté de façon tout à fait juste les votes qui doivent avoir lieu. La proposition de M. Grobet n'est pas une motion d'ordre, c'est une proposition de fond. Elle est incluse dans ce que vous avez prévu. Il faut voter d'abord sur la proposition de renvoi. Si elle est refusée, il faut voter, comme prévu, sur les différents amendements.

Le président. C'est ainsi en effet que je l'entendais. Si vous êtes d'accord, nous allons avant tout voter sur la proposition de renvoi du groupe socialiste pluraliste présentée par M. Lachat.

Mise aux voix, la proposition de renvoi du concept de communication au Bureau présentée par le groupe socialiste pluraliste est refusée par 42 non, 22 oui et une abstention.

Le président. Vous entendez donc que l'on tranche aujourd'hui. Nous en arrivons donc à l'amendement du groupe socialiste pluraliste :

Amendement du groupe socialiste pluraliste concernant le concept de communication :

« Si le renvoi est refusé, le Bureau est chargé de proposer les compléments nécessaires à la mise en œuvre de l'article 59, alinéa 3 du règlement "consultation et participation". »

Le président. C'est dans le sens de ce que M. Lachat a défendu. On peut donc d'ores et déjà proposer cet amendement au vote puisque il y avait un assez large consensus, semble-t-il, là-dessus. Est-ce que vous êtes d'accord que le Bureau ait un groupe de travail qui sera peut-être élargi et qui, dans ce prolongement du concept de communication, mette en effet sur pied un concept de consultation ?

Mis aux voix, l'amendement du groupe socialiste pluraliste visant à compléter le concept de communication dans le sens indiqué par M. Lachat, lors de sa présentation de renvoi, est accepté par 67 oui, 2 non et une abstention.

Le président. On arrive maintenant aux autres amendements. Nous avons un amendement du groupe UDC.

Amendement du groupe UDC concernant le concept de communication (page 7 chiffre 4) :

« Nous nous opposons au devoir de réserve auquel les assistants parlementaire seraient soumis d'après la « charte éthique de communication ». En effet, nous relevons que les assistants parlementaires :

- ne sont pas un organe de la l'Assemblée constituante et ne sauraient prétendre s'exprimer au nom de cette dernière*

- ne voient pas leurs rapports de travail régis par le droit public, contrairement au personnel du secrétariat général
- sont engagés sous la responsabilité de leur groupe respectif
- ne seraient pas à même d'exercer leur travail correctement avec un tel devoir de réserve.

Par ailleurs les assistants parlementaires au Grand Conseil, eux, ne sont pas soumis au devoir de réserve.

Le chiffre 4 de la page 7 du rapport sur le concept de communication est modifié comme suit : « Le personnel du secrétariat général est soumis au devoir de réserve ».

Mis aux voix, l'amendement du groupe UDC est accepté par 56 oui, 6 non et 4 abstentions.

Le président. J'en viens à l'amendement de M. Grobet. A la page 3, premier paragraphe, je lis : « L'information émise par la coprésidence ou le secrétariat général se doit de ne pas être partisane de sorte que la communication écrite est privilégiée par rapport aux déclarations orales. »

M. Grobet. Il y a un petit malentendu, Monsieur le Président. Il y a deux amendements, un de mon collègue, M. Mouhanna et le mien. Il serait mieux d'abord de faire voter l'amendement de M. Mouhanna.

Le président. Je passe au vote sur l'amendement de M. Mouhanna :

Amendement du groupe AVIVO présenté par M. Mouhanna

« Chaque groupe dispose d'un espace Internet (identique pour tous les groupes) lui permettant de donner sa position au sujet des objets votés (ou exposés) sur le site de la Constituante. »

Mis aux voix, l'amendement du groupe AVIVO, présenté par M. Mouhanna, est accepté par 34 oui, 27 non et 10 abstentions.

Le président. M. Grobet, dès lors que reste-t-il de vos amendements, pouvez-vous l'indiquer ?

Amendement du groupe AVIVO présenté par M. Grobet

Page 3, 1.1 Emetteurs, 1^{er} paragraphe :

« L'information émise par la coprésidence ou par le secrétariat général se doit de ne pas être partisane de sorte que l'information écrite est privilégiée par rapport aux déclarations orales ».

Mis aux voix, l'amendement du groupe AVIVO, présenté par M. Grobet est accepté par 34 oui, 26 non et 9 abstentions.

Le président. M. Grobet, vous avez un deuxième amendement sur les conférences de presse.

M. Grobet. C'est exact.

Le président. Je lis le texte :

« A chaque conférence de presse, un document est établi sur l'objet évoqué et remis aux participants. Le document est transmis sitôt après la conférence à l'ensemble des médias et des interlocuteurs concernés ».

Mis aux voix, l'amendement du groupe AVIVO, présenté par M. Grobet est accepté par 45 oui, 21 non et 4 abstentions.

Le président. Mes chers collègues, nous nous trouvons devant une proposition d'amendement qui, je crois, n'a pas été distribuée, et le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas absolument court. C'est celui des Associations. Est-ce qu'il a été défendu ? Oui, il a été exposé. Je reprends les points :

Amendement du groupe Associations de Genève

- *Dans le résumé de la page 1 du rapport, nous pouvons lire : « En plus de ce site public des imprimés adaptés à différents publics pourraient être distribués dans le canton à intervalles réguliers. »*
- *Ensuite, en page 1, nous lisons : « Une large consultation de la population sera mise en œuvre. »*
- *En page 3, support de diffusion : « Nous demandons que soit rajoutée une revue de presse régulièrement mise à jour qui traite de l'ensemble de la période. »*
- *En page 4 du rapport, support : « Nous demandons que soient intégrées les notions de pétition et de proposition collective ». Cela va dans le sens de ce que proposait M. Lachat.*

Le président. On va faire un vote d'ensemble. M. Boris Calame demande la parole.

M. Calame. Merci Monsieur le Président. Le texte reprend exactement ce qui vous a été lu tout à l'heure. Il s'agit de quatre points distincts. Ce n'est pas un amendement global, mais quatre amendements sur une même feuille. Le premier parle de réalisation d'imprimés qui ne doit pas être conditionnelle, mais bien un acte de communication fort, régulier et pérenne. Je souhaiterais qu'il y ait vote sur ce point. Le deuxième point a été traité à la suite de la demande du groupe socialiste pluraliste et il a été accepté. Le troisième point demande qu'une revue de presse soit intégrée au site Internet, comme ont pu le faire les Constituants vaudois (très intéressant à mettre en parallèle et en perspective des travaux de la Constituante). Le quatrième point demande que la notion de pétition et de proposition collective soit intégrée au concept. Je demande s'il vous plaît un vote sur les points 1, 3 et 4.

Le président. Bien M. Calame. Nous vous remercions infiniment de ne pas avoir de point 5 !

Mis aux voix, le point 1 de l'amendement des Associations est refusé par 36 non, 27 oui et 7 abstentions.

Le point 2 est donc retiré

Mis aux voix le point 3 de l'amendement des Associations est accepté par 41 oui, 25 non, 3 abstentions.

Mis aux voix, le point 4 de l'amendement des Associations est accepté par 37 oui, 31 non et 3 abstentions.

Le président. Nous sommes arrivés au bout de ce débat. Il est évident que le Bureau va prendre en compte tout cela. Il n'y a pas eu de vote formel là-dessus mais je déduis de ce débat que vous désirez qu'il y ait un groupe de travail ou une commission élargie qui travaillera avec la secrétaire adjointe chargée de la communication. Avant le vote d'ensemble, le rapporteur, M. Gauthier veut-il prendre la parole ?

M. Gauthier. Non, Monsieur le Président.

Le président. Je propose un vote d'ensemble.

Mis aux voix, le concept de communication, lesté de tout ce qui a été ajouté, est accepté par 67 oui, 4 abstentions. Il n'y a pas d'opposition.

9. Conférence de coordination : confirmation de sa composition

Le président. Je propose encore d'écourter l'information sur la conférence de coordination. Je pense qu'il n'y aura pas d'opposition. La conférence de coordination sera composée de deux coprésidents - pour commencer, ce seront Mmes Christiane Perregaux et Marguerite Contat Hickel qui représenteront la coprésidence - et de chacun des présidents de commission. Je pense que cela est conforme au règlement.

10. Désignation des scrutateurs

11. Commission de rédaction : élection des 5 membres

Le président. Maintenant, mes chers collègues, nous devons passer, après une désignation des scrutateurs, à l'élection de la commission de rédaction et ensuite aux comptes et budget. Est-ce que vous désirez une pause maintenant ?

M. Lachat. Il serait plus opportun de prévoir la pause après le premier tour si d'aventure tout le monde n'est pas élu après le premier tour.

Le président. Qui est d'accord de passer au premier tour de l'élection de la commission de rédaction ? C'est la majorité. Nous allons donc passer à cet exercice difficile. Vous avez sur votre Bureau la liste des candidats à la commission de rédaction. Je vous rappelle que la commission de rédaction est composée de cinq membres. Or, nous en avons neuf qui se présentent pour ces cinq places. Les candidats sont les suivants :

- M. ALDER Murat Julian, Radical Ouverture
- M. DE DARDEL Nils, SolidaritéS
- M. DIMIER Patrick-Etienne, MCG
- M. GRANDJEAN, Michel, les Verts et Associatifs
- M. GROBET Christian, AVIVO
- M. HOTTELIER, Libéraux & Indépendants
- M. PARDO Soli, UDC
- M. TANNER Stéphane, G[e]'avance
- M. TANQUEREL Thierry, Socialiste pluraliste

Vous avez une feuille blanche sur vos pupitres, vous n'êtes pas obligés de remplir les cinq lignes. Il y aura un premier tour et ensuite, nous verrons ce qu'il en est. Chaque groupe dispose tout d'abord de deux minutes pour présenter son candidat. Je propose d'aller dans l'ordre des inscrits. Les bulletins seront distribués dès que les présentations seront faites. Je propose au porte-parole du groupe Radical Ouverture de présenter la candidature de M. Alder.

M. Kunz. Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, vous le savez, notre parti a beaucoup œuvré pour que cette Constituante existe et vous avez pu vous convaincre que nous mettons tout en œuvre pour que dans nos travaux apparaisse une solution et que ressorte le texte réformateur moderne dont Genève a besoin. C'est dans ce contexte qu'il convient de situer notre désir de participer à la tâche de rédaction de la nouvelle Constitution genevoise et c'est dans ce contexte que nous vous proposons la candidature de M. Murat Alder. Vous avez tous pu mesurer la capacité de travail de M. Alder puisque vous avez tous reçu le projet de Constitution radical qu'il a en grande partie rédigé lui-même. Vous avez aussi constaté la qualité de ce travail. Il faut dire que Murat Alder a été bien formé à ce genre d'exercice puisqu'il est licencié en droit, avocat stagiaire et surtout, puisqu'il a été, pendant deux ans, l'assistant des professeurs Michel Hottelier et Andreas Auer. Murat Alder est jeune, enthousiaste, plein d'allant, mais il est aussi très conscient des limites imposées aux membres de la commission de rédaction et il sait fort bien que celle-ci n'est pas chargée de faire la nouvelle Constitution, mais de la rédiger dans les termes choisis ou en tout cas adéquats et conformes aux vœux des commissions thématiques. Il va vous paraître curieux qu'en conclusion j'aborde dans cette présentation la carrière militaire de Murat Alder. C'est pourtant nécessaire car, comme vous pouvez le constater, il n'est pas là aujourd'hui. Il le regrette évidemment beaucoup mais il se trouve que c'est justement cet après-midi qu'il reçoit ses galons d'officier. Merci donc de l'excuser et de lui apporter votre confiance.

Le président. Merci, M. Kunz. Pour le groupe SolidaritéS, la présentation de M. Nils de Dardel.

M. Ducommun. Monsieur le Président, chers collègues, cela ne sera pas une surprise si je vous dis que nous formons un petit groupe, que notre petit groupe n'est pas vraiment au centre de l'échiquier politique et pourtant, nous pensons que nous avons de bonnes raisons de présenter Nils de Dardel à cette commission de rédaction. Je crois que la Constituante ne pourrait que profiter de sa présence et je donnerai essentiellement deux raisons, pour les travaux en général et pour tout ce qui se passera après, je pense en particulier au vote. La première, ce sont les qualités propres de Nils de Dardel. Je crois que personne ne met en cause ses compétences juridiques. Son expérience comme parlementaire au niveau national l'a habitué aussi à chercher des compromis, à trouver des solutions, et je terminerai en disant que sa capacité d'écoute et de synthèse me semble être parmi les capacités nécessaires dans une commission comme celle de rédaction. Le deuxième élément qui me semble justifier sa présence dans cette commission, c'est qu'il y aurait des avantages à ce qu'il y ait un large spectre des sensibilités présentes dans cette salle dans cette commission de rédaction de manière à trouver quelque chose qui soit un peu rassembleur. Si on ne rassemble qu'avec les gens du centre, c'est peut-être plus facile, mais moins efficace. Donc je vous demande de voter pour M. de Dardel pour cette commission.

Le président. Merci, M. Ducommun. Pour le MCG qui présente la candidature de Patrick-Etienne Dimier, je crois que c'est Mme Marie-Thérèse Engelberts qui en est chargée.

Mme Engelberts. Monsieur le Président, merci beaucoup. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les coprésidents, Mesdames Messieurs les Constituants et chers collègues, le MCG se plaît à vous présenter la candidature de Patrick-Etienne Dimier pour la commission de rédaction de la nouvelle Constitution genevoise. Je ne sais pas s'il a gagné ses galons d'officier, mais ce que je sais est qu'il a dit et écrit : « La liberté reste aujourd'hui encore une exigence révolutionnaire ». Il a aussi écrit et coécrit avec M. Franck Ferrier, constituant de notre Assemblée, un ouvrage qui s'appelle : « Une Constitution pour Genève dans un monde ouvert ». Je me permets de vous lire le résumé du chapitre 1 pour camper la personnalité et la réflexion de M. Dimier :

« Les XIX^e et XX^e ont été dominés par des conflits idéologiques. Si les démocraties libérales ont fini par s'imposer, ce n'est pas parce qu'elles avaient une meilleure vision du monde que

leurs adversaires ou une meilleure appréhension du sens de l'histoire, c'est parce que les idéologies de leurs ennemis menaçaient directement la dignité humaine. La passion de la liberté a guidé les démocraties jusqu'à ce jour. Mais les exacerbations des individualismes, la montée des égoïsmes, la rapacité des uns et le relativisme des autres menacent l'idéal de liberté tout autant que les outrances religieuses ou nationalistes. Nombreux sont ceux qui désormais voient dans la liberté d'entreprendre et de commercer ou dans le développement des sciences et des techniques plus de menaces que de promesses. Ces faits nous imposent aujourd'hui de décrire avec précision les fondements sur lesquels repose l'existence même de la démocratie. »

Dans cet ouvrage, nous sommes d'emblée confronté à l'idéal humaniste et à la ligne de force de pensée de Patrick Dimier. Il devient ainsi plus naturel de présenter sa candidature. Patrick Dimier se retrouve tout entier dans la défense, la critique, le questionnement pour la démocratie. Il n'a de cesse de vouloir à cet effet gommer les clivages idéologiques et politiques pour nous permettre de retrouver le sens de nos actions et nos engagements. Patrick Dimier est avocat et il apporte de ce fait des connaissances et des compétences techniques et professionnelles utiles à la rédaction de la nouvelle Constitution genevoise. Certaines et certains d'entre vous ont déjà pu mesurer son expérience professionnelle et ses capacités rédactionnelle qu'il met facilement et volontiers à notre service. Il sait faire preuve de pédagogie et de créativité pour rendre simple et efficace ce qui est complexe et difficile. Patrick Dimier est un homme d'engagement qui ne craint pas de s'exposer à la remise en question, qui lutte contre les *a priori* et dont la motivation porte haut l'étendard de notre condition humaine. Son idéal et sa ligne de force se déclinent dans les valeurs humanistes et dans le respect de l'identité individuelle et collective au sein de notre société. Il défend dans cet état d'esprit le principe de la souveraineté du peuple de Genève et s'inscrit ainsi dans lignée de ceux qui croient en l'humanité, ses droits et ses responsabilités. Il met son audace, sa vision du futur, son indépendance d'esprit et sa plume au service de ses collègues Constituants afin d'apporter sa contribution à la rédaction de la nouvelle Constitution de Genève dans un esprit ouvert et collégial. La rédaction d'une Constitution n'est de loin pas le seul fait de la technique juridique que Patrick Dimier peut nous garantir.

Le président. Mme Engelberts vous avez largement dépassé les deux minutes.

Mme Engelberts. Alors je termine. Au-delà du fait d'une vision du monde, il a donc une conception de la vie, un engagement social et politique vis-à-vis de nos enfants. De par sa réflexion, son indépendance d'esprit, son sens des responsabilités au service du peuple de Genève, nous vous recommandons chaleureusement sa candidature et je vous remercie de votre attention.

Le président. Pour les Verts et associatifs qui présentent M. Michel Grandjean, je donne la parole à M. Jérôme Savary.

M. Savary. Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, l'objectif de la commission de rédaction sera de rendre audible, et le plus harmonieusement possible, la partition que nous allons leur rendre. Ainsi, à l'instar des chefs d'orchestre qu'ils seront en quelque sorte, ils devront, à la fois développer des qualités d'écoute des autres en permanence, être toujours scientifiquement et techniquement rigoureux, et être capables d'imagination pour aller au-delà des problèmes apparents quand ils se poseront. C'est parce qu'il concentre notamment ses trois qualités que le groupe des Verts et Associatifs a le plaisir de vous présenter la candidature de Michel Grandjean, cinquante et un ans. Michel conçoit très clairement son rôle au sein de la commission. Il ne cherchera en aucune manière de placer subrepticement tel ou tel élément qu'il n'aurait pas pu faire passer auparavant. Non, Michel va se mettre uniquement, mais entièrement, au service de la commission dans l'objectif unique qui est le nôtre : présenter à la population le texte le plus clair, le plus lisible et le plus compréhensible possible pour la population. Pour le surplus, sa longue expérience de

professeur d'histoire et de théologie à l'Université de Genève, de même que sa patience éprouvée dans le domaine tant professionnel que familial - puisque Michel a trois enfants - seront sans doute bénéfiques à l'ensemble de la commission durant ce travail. C'est pourquoi Mesdames et Messieurs, je vous prie d'accueillir favorablement la candidature de Michel Grandjean.

Le président. Le groupe AVIVO présente la candidature de M. Grobet. C'est M. Mouhanna qui le présente.

M. Mouhanna. Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les membres de notre Assemblée, j'ai la tâche un peu plus facile peut-être que certains de mes préopinants dans la mesure où M. Christian Grobet est connu de tout le monde. Sa carrière politique est très longue et je crois qu'une grande frange de la population lui reconnaît d'énormes qualités, non pas seulement au niveau des citoyennes et citoyens, mais sur le plan juridique comme avocat et juriste, ses hautes compétences sont reconnues. Je vous donne quelques éléments : M. Grobet a siégé pendant très longtemps au Grand Conseil dans la commission législative. Il a été l'auteur d'un très grand nombre d'initiatives populaires qui ont été validées par le Tribunal fédéral, bien que contestées par certaines autorités qui ont fait appel à de nombreux juristes. Ceci pour souligner les qualités juridiques et constitutionnelles de M. Grobet. J'ai le souvenir, quand j'ai siégé au Grand Conseil, que la commission des finances avait fait appel à M. Grobet pour rédiger l'article constitutionnel concernant la Cour des comptes, pour apporter une expertise également dans ce domaine. Bien sûr, vous savez que M. Grobet a été pendant très longtemps Conseiller d'Etat, Conseiller national et député. Ce qu'il faut rappeler, c'est que les membres de la commission de rédaction n'auront pas à rédiger la Constitution, c'est notre Assemblée qui va rédiger la Constitution. Ils ont comme charge de mettre en forme de manière cohérente les différents articles qui auraient été votés par notre Assemblée. Je suis persuadé que dans ce domaine, M. Grobet apportera une garantie supplémentaire afin que la rédaction de notre projet de Constitution corresponde à ce que les élus de notre Assemblée constituante auront décidé en commission, en premier lieu et, dans un deuxième lieu, de manière officielle et institutionnelle par notre Assemblée constituante. Notre groupe vous recommande vivement et chaleureusement de voter pour M. Grobet qui apportera un plus certainement à cette commission de rédaction. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Je vous remercie M. Mouhanna. Les Libéraux & Indépendants présentent la candidature de M. Hottelier. C'est M. Koechlin qui présente sa candidature.

M. Koechlin. Monsieur le Président, chers collègues, je crois que la plupart d'entre vous connaissent déjà Michel Hottelier qui est un éminent constitutionnaliste, autrement dit un des meilleurs spécialiste dans la matière que notre Assemblée a pour mission de traiter. Michel Hottelier réunit en outre toutes les compétences et la rigueur en matière de rédaction. Il est aujourd'hui absent et vous prie de bien vouloir l'excuser, mais il dirige un colloque, ce qui ne fait que confirmer les qualités que je viens de relever et qui nous incitent à vous le recommander à vos suffrages. Je n'en dirai pas plus.

Le président. Merci, M. Koechlin. L'UDC présente la candidature de M. Soli Pardo. C'est M. Pierre Scherb qui présente sa candidature.

M. Scherb. Enthousiasme et dévouement, telles sont les caractéristiques principales de Soli Pardo. Jugez plutôt : né à Izmir en Turquie, arrivé en Suisse à l'âge de cinq ans, il suit toute sa scolarité dans notre canton et la couronne en 1981 avec l'obtention du brevet d'avocat. Actuellement, il est partenaire d'une étude d'avocat de la place. Passionné d'astronomie, il voit loin, condition idéale pour remplacer la Constitution « fazyste », vieille de cent soixante-deux ans. A la question de savoir pourquoi il souhaite être élu à la commission de rédaction, Soli Pardo répond que le peuple a voulu une révision de la Constitution ; l'UDC a présenté

des élus pour exaucer cette volonté populaire et collaborer à la rédaction du projet de Constitution au mieux de la conscience de ses élus. Il soutient que les élus UDC – et tous ceux qui participent aux travaux des commissions peuvent l'attester – collaborent intensément et dans un esprit constructif à un processus d'élaboration d'une nouvelle Constitution. En ce qui le concerne en particulier, il avait travaillé d'arrache-pied avec les autres membres de la commission du règlement à la rédaction en un temps record de celui-ci, preuve qu'il se sent impliqué à cent pour cent dans le processus d'élaboration du projet de Constitution. J'ajoute qu'élire Soli à la commission de rédaction n'assurerait pas seulement d'y élire un juriste et avocat hautement qualifié et compétent, mais en même temps l'équilibre politique nécessaire. La discussion indispensable se ferait ainsi au sein de la commission de rédaction, et non en séance plénière faite pour d'autres tâches. Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les coprésidents, chers collègues, donnons une chance à la nouvelle Constitution, votons Soli Pardo.

Le président. Merci pour cet éloge vibrant. Pour G[e]'avance qui présente M. Stéphane Tanner, la parole est à M. Barde.

M. Barde. M. Tanner n'est malheureusement pas là aujourd'hui, je vous prie de l'excuser également. Que vous le connaissiez bien ou mal, bien entendu, vous le connaissez, puisque c'était l'ancien directeur de l'administration fiscale cantonale. Il travaille actuellement dans une étude d'avocat, mais ses activités passées font qu'il a évidemment une connaissance approfondie du fonctionnement de l'Etat. Connaissant le fonctionnement de l'Etat, il en connaît aussi les dysfonctionnements. L'administration fiscale est en effet un bon poste d'observation transversale de l'Etat et de tous ses rouages. Notre groupe pense que par les temps de crise que nous traversons et que nous allons traverser encore, la présence d'un connaisseur professionnel de l'Etat, des entreprises, du tissu économique et des préoccupations des citoyens est tout à fait essentielle, raison pour laquelle le groupe G[e]'avance appelle à voter en faveur de M. Stéphane Tanner.

Le président. Merci, M. Barde. *Last but not least*, comme on dit en français, les socialistes pluralistes présentent M. Thierry Tanquerel. C'est M. Mizrahi qui présente sa candidature.

M. Mizrahi. Au nom du groupe socialiste pluraliste, qui est le deuxième groupe au sein de cette Assemblée, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Tanquerel, qu'un grand nombre d'entre vous connaissent aussi. Je vais essayer d'être tout aussi bref que M. Koechlin et tout aussi sobre qu'il a été tout à l'heure. D'abord, quelques mots sur Thierry Tanquerel, qui est un partisan convaincu du processus de révision constitutionnelle, dès ses débuts. Partisan convaincu et membre fondateur de l'association « Une nouvelle Constitution pour Genève ». Je pense que c'est important d'avoir quelqu'un qui s'est engagé dès le départ dans l'esprit de cette réforme constitutionnelle au sein de cette commission de rédaction. Thierry Tanquerel s'est engagé aussi au sein du parti socialiste, a convaincu jusqu'au plus réticent de ses membres, parti socialiste qui a défendu une certaine vision du processus de révision, une vision ouverte, fondée sur le principe de la page blanche. Nous sommes d'avis qu'il doit y avoir des discussions très ouvertes au sein des commissions, que les commissions doivent prendre des options et qu'ensuite, la commission de rédaction a le rôle de mettre en œuvre ces options, et non de prendre des options politiques et de mener des débats politiques. C'est pourquoi nous vous présentons la candidature de Thierry Tanquerel qui est juriste émérite, avocat, docteur en droit. Il a été juge au Tribunal administratif de 1992 à 1996, puis professeur ordinaire, notamment de droit administratif, au sein de la faculté de droit de l'Université de Genève. Il s'est intéressé à des domaines tels que la démocratie directe, l'aménagement du territoire, le service public. Il a participé à de nombreux processus de révision législative. Il a été l'un des piliers de la commission du règlement. Donc, ses compétences en matière législative sont tout à fait reconnues. Mais c'est également pour ses qualités personnelles que nous vous invitons à soutenir la candidature de M. Tanquerel. Il sait faire preuve d'ouverture, il est également un travailleur

acharné. Il fonctionnera de manière efficace au sein de cette commission de rédaction. Il a également le sens du consensus puisque nous l'avons dit, le but de cette commission n'est pas de prendre des options politiques, mais bien de mettre en œuvre le résultat des travaux des commissions. C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir la candidature de M. Tanquerel.

Le président. Merci. Nous arrivons ainsi à l'opération électorale. Je remercie Mme Jocelyne Haller et M. Guy Tornare d'avoir accepté d'être scrutateurs. Ils seront évidemment accompagnés de Mme Perregaux, coprésidente. L'huissier sera également présent ainsi que la secrétaire générale, Mme Florinetti.

Distribution des bulletins

Le président. Les bulletins sont distribués. Je vous rappelle que vous avez un bulletin blanc sur lequel vous pouvez mettre au maximum cinq noms. Ensuite, il y aura le dépouillement. Au premier tour, il faut la majorité absolue pour être élu. Ensuite, quoi qu'il arrive, nous ferons une pause, qu'il y ait un deuxième tour ou non, nous ferons une pause, comme vous l'avez décidé.

Tout le monde a voté. Je prierai les scrutateurs de récolter les bulletins. Mes chers collègues, pour gagner du temps, nous faisons la pause pendant le dépouillement.

M. Ducommun. Si vous permettez, Monsieur le Président, je ne suis pas forcément convaincu qu'il faille faire la pause pendant le dépouillement. Pourquoi ? Parce que selon les résultats, il pourrait y avoir une demande de suspension de séance pour que les responsables de groupe se rassemblent et discutent. A partir de là, je veux bien faire la pause.

Le président. Je suis la proposition de M. Ducommun.

Attente des résultats du dépouillement.

Le président. Mes chers collègues, d'abord nos excuses pour ce qui s'est passé : il semble qu'il y ait eu un problème d'intendance ; il y avait un bulletin de trop, ce qui a obligé à compter et à recompter. Finalement, la chose a pu être éclaircie. Il y a donc eu 72 bulletins délivrés, on en a retrouvé 72. Il n'y a aucun bulletin nul, il y a donc 72 bulletins valables et la majorité absolue pour ce premier tour était de 37.

Sont élus au premier tour :

M. Tanquerel, 48 voix : M. Hottelier, 41 voix

Obtiennent des voix et sont donc obligés de participer à un deuxième tour :

M. Grobet, 35 voix

M. Grandjean, 33 voix

M. Dimier, 32 voix

M. Alder, 27 voix

M. De Dardel, 22 voix

M. Pardo, 20 voix

M. Tanner, 10 voix

Le président. Il est 17h20, la séance est suspendue jusqu'à 17h35 pour les négociations entre groupes. Nous allons entrer dans une nouvelle session. Je vous engage à signer une nouvelle feuille de présence

Pause

Le président. Mes chers collègues, puis-je vous demander de vous asseoir. Je vous signale que tout à l'heure, il y a eu quelque confusion parce que tout le monde n'était pas à sa place. Les bulletins doivent être distribués de la main à la main, de la main du scrutateur ou de l'huissier au constituant ; le constituant doit être assis à sa place. S'il n'est pas assis à sa place, il ne recevra pas de bulletin et il ne votera pas, ceci pour éviter la situation du vote précédent. Je demande aux différents groupes qui ont présenté des candidats s'il y a quelque chose de nouveau ou si nous devons partir avec un deuxième tour à majorité relative, avec Messieurs Grandjean, Dimier, Alder, de Dardel, Pardo et Tanner. Je donne la parole à qui voudra la prendre étant entendu que Messieurs Tanquerel et Hottelier sont élus.

M. Ducommun. Le groupe SolidaritéS retire la candidature de M. Nils de Dardel.

Le président. Je prends acte que la candidature de M. Nils de Dardel est retirée. Y a-t-il une autre prise de parole ?

M. Barde. Nous retirons la candidature de M. Tanner.

Le président. La candidature de M. Tanner étant retirée, il reste pour les trois postes à repourvoir M. Grobet, M. Grandjean, M. Dimier, M. Alder, M. Pardo, donc cinq candidats pour les trois places. Je demanderai aux scrutateurs et à l'huissier de distribuer les bulletins pour ce deuxième vote à majorité relative.

Distribution et recueil des bulletins – dépouillement

Le président. Mes chers collègues, veuillez regagner vos places. Ce point de l'ordre du jour est sur le point d'être terminé. Il y avait trois candidats à élire et ils le sont : M. Grandjean a obtenu 52 voix, M. Adler 46 voix, M. Grobet, 35 voix. Par conséquent les cinq membres de la commission de rédaction sont élus. Ont obtenu des voix, M. Dimier 27 voix, M. Pardo, 17 voix. Ainsi la commission de rédaction est constituée.

Applaudissements

Le président. L'huissier a la gentillesse de me signaler qu'il y avait 71 bulletins délivrés, 71 bulletins retrouvés, 71 bulletins valables et aucun bulletin nul.

12. Comptes 2008 : Information prise d'acte

Le président. Je tiens à vous indiquer que nous ne finirons pas à 19h00 mais nous allons terminer l'ordre du jour. Il faut que vous sachiez que les comptes 2008 ont déjà été enregistrés par la commission des finances et qu'ils le seront par le Grand Conseil. Nous n'avons donc plus rien à débattre, il n'y a plus aucune décision à prendre. Je demande simplement à M. Thomas Büchi qui a présidé le groupe de travail du Bureau s'il a quelque chose à nous dire sur les comptes 2008.

M. Büchi. Oui, mon cher collègue Coprésident, Mesdames et Messieurs les Constituants. D'abord, vous aurez constaté que c'est surtout une écriture de passif transitoire, puisque par rapport aux CHF 122'000.- qui ont été dépensés en 2008, nous n'avons fait aucun règlement de facture, ce qui fait que ce sera reporté dans les comptes 2009. Vous l'aurez constaté aussi, l'essentiel des dépenses 2008, ce sont des jetons de présence pour la première séance plénière, les séances du Bureau, et particulièrement, les séances de la commission du règlement qui a siégé dès la mise en place de notre Assemblée. Le reste, ce sont des dépenses annexes comme des prises de procès-verbaux, quelques frais de représentation, notamment l'apéritif de la séance inaugurale. Voilà tout ce qu'il y a à dire sur ces modestes dépenses 2008.

Le président. Je vous remercie de cette information. Comme je vous l'ai dit, il n'y a pas de débat sur ce point.

13. Budgets 2009 et 2010: Discussion et vote

Le président. Je dois au préalable vous lire rapidement la lettre que M. Pierre Weiss, président de la commission des finances du Grand Conseil a adressée à la coprésidence. Il dit ceci : « *La commission des finances a récemment pris connaissance par le biais de la Feuille d'avis officielle de l'ordre du jour que l'Assemblée constituante s'est fixé. La commission a constaté, parmi d'autres points d'intérêt, que les membres de l'Assemblée seront appelés à discuter et à voter les budgets 2009 et 2010. Elle imagine sans peine que vous pensez bien qu'il s'agit d'un vote purement indicatif, étant donné que l'article 68, alinéa 1 de la LGAF stipule que le Grand Conseil est compétent pour la ratification du budget est des comptes des établissements publics autonomes, à moins que la loi n'en dispose autrement et que l'alinéa 3 de l'article 6 de la loi 9666 sur la Constitution stipule que le Grand Conseil vote annuellement, dans le cadre du budget de l'Etat, les moyens nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée constituante. La commission des finances tient par ailleurs à vous réitérer sa disponibilité pour discuter de ce thème* ». A part cela, nous avons eu un contact avec M. Pierre Weiss qui nous a aimablement, mais très clairement fait comprendre que la commission des finances d'abord, qui recevra volontiers à l'issue des débats que nous aurons les représentants de la coprésidence ou du Bureau pour discuter, sera à son tour tout à fait habilitée à examiner notre budget, et éventuellement, à en couper ce qu'elle trouvera excessif, et que c'est elle qui fera la proposition au Grand Conseil qui aura le dernier mot. Donc notre débat aussi sérieux qu'il soit – et il est sérieux – qui consiste à indiquer ce dont nous considérons que nous avons besoin, reste indicatif et que nous n'avons pas le pouvoir de décision. Ces choses étant claires, je vous ai dit les règles de discussion et vous les avez acceptées, et nous allons commencer par l'entrée en matière. M. Büchi dispose de 10 minutes pour vous exposer le budget et ensuite chaque groupe disposera de cinq minutes pour l'entrée en matière. Ensuite de quoi nous voterons l'entrée en matière, puis nous donnerons la parole aux groupes qui proposent le renvoi. Ensuite, si le renvoi n'est pas accepté, nous commencerons l'examen, chapitre, par chapitre. Pour l'entrée en matière, M. Büchi a la parole.

M. Büchi. Merci Monsieur le Président, chers collègues, peut-être rapidement quelques mots sur notre méthodologie de travail, puisque le budget est toujours un vaste sujet et qu'il y a beaucoup de débat et d'émotion autour de la rigueur des chiffres et nous allons tenter un peu de les démystifier. Tout d'abord vous dire que le Bureau a nommé un groupe de travail constitué de MM Ludwig Müller, Souhail Mouhanna, Guy Tornare, Michel Chevrolet et votre serviteur. Tel Richard 1^{er}, nous nous sommes mis à l'ouvrage avec un cœur de lion, mais avec la désagréable sensation d'avoir une guêpe dans l'oreille gauche, et un frelon dans l'oreille droite. Toujours est-il que dès que nous avons commencé nos travaux d'évaluation, nous nous sommes très vite rendu compte qu'un certain nombre de postes dans ce budget sont relativement incompressibles, et ce tout d'abord parce que la loi votée par le Conseil général qui institue notre Assemblée a prévu que par analogie, nous étions en fait défrayés de la même manière que les députés du Grand Conseil. Donc tous ces postes d'évaluation de nos travaux que nous passerons rapidement en revue tout à l'heure, que ce soit de nos commissions, des séances plénières ou autres, sont par analogie défrayés de la même manière que les députés du Grand Conseil. Une autre incidence qui n'est pas anodine non plus sur notre budget – et aussi de la loi votée par le Conseil général – c'est le quorum à 3% qui augmente sensiblement le nombre de groupes représentés dans notre Assemblée par opposition au Grand Conseil où il y a moins de groupes. Cela a un certain coût aussi. Vous constaterez également, à la lecture du budget, qu'un certain nombre de postes sont des vases communicants entre différents services de l'Etat, puisque nous occupons, par exemple, des locaux de l'Etat de Genève mais, en même temps, nous payons un loyer à

l'Etat de Genève pour l'occupation de ces locaux. Il y a aussi d'autres postes pour lesquels nous n'avons pas encore le chiffre exact, mais nous avons quand même appris que nous paierons aussi une location de la salle du Grand Conseil. Donc, ce sont là des postes qui augmentent le montant du budget.

Nous étions également dans l'obligation de produire, dans le même temps que le budget 2009, un budget 2010, ce qui n'est pas un exercice simple ; le budget 2009 d'abord, parce que c'est un budget correctif, un budget initial qui nous a été alloué de façon quelque peu arbitraire, avant même que notre Assemblée soit élue, et qui s'avère insuffisant au regard de la loi votée nous instituant. Puis, les délais légaux nous obligent à déposer maintenant un budget 2010 au Département des finances, puisque celui-ci déposera le budget de l'Etat de Genève au Grand Conseil au début de l'été et que la commission des finances se mettra au travail dès la fin de l'été pour le budget 2010. Voilà donc la donnée de base qui nous a obligés à faire une évaluation la plus juste possible de nos besoins. Nous avons réellement tenté d'être réalistes, de nous doter d'un budget où nous n'utilisons que les moyens strictement nécessaires, tout en garantissant le bon fonctionnement de notre Assemblée et la cohérence de nos travaux. Cela veut dire que nous avons dû procéder à une véritable évaluation de nos besoins et imaginer comment allait fonctionner notre Assemblée avec finalement un recul assez court de quelques mois, et imaginer comment nous allions fonctionner en 2010. Cela veut dire aussi que nous avons pris la décision, pour que chacun puisse bien comprendre de quoi nous parlons, de faire un budget détaillé, quasiment pédagogique, en l'état, de manière à ce que chacun d'entre nous puisse, à sa lecture, se rendre compte de quel a été notre raisonnement pour arriver à ces chiffres. A la fin des travaux du groupe de travail, il y a eu une longue séance du Bureau, le 14 mai dernier, qui s'est terminée aux alentours de 00h30 ou 01h00. Le budget a été affiné et nous avons également terminé la rédaction de l'exposé des motifs. Cela signifie que chaque membre représentant les groupes au Bureau a participé à la discussion sur le budget et je tiens à dire qu'à part certains postes, tous les membres présents à cette séance l'ont en définitive voté.

Je passe à quelques rubriques qui méritent des explications préliminaires. Par rapport au budget 2009, de l'article 1 à l'article 11, il s'agit de toutes les rubriques qui traitent des séances de travail de notre Assemblée. Nous avons donc prévu 9 séances plénières pour l'année 2009 et 12 pour l'année 2010, cela restant une estimation. Je rappelle également qu'un budget est une autorisation de dépense, mais que cela ne veut pas dire que nous allons forcément dépenser cet argent. On l'a entendu tout à l'heure, la session du mois de juin est probablement supprimée, donc il se peut qu'on ne siége que 8 fois ou 7 fois en séance plénière cette année. Cela aura forcément une incidence sur les comptes. Mais en l'état, notre groupe de travail a fait l'évaluation que nous vous proposons aujourd'hui. Nous avons fait les mêmes évaluations, que ce soit pour les séances des commissions thématiques, de la commission du règlement, de la commission de rédaction qui, vous le constaterez, siègera beaucoup plus en 2010 qu'en 2009. Des évaluations ont été également faites pour la conférence de coordination, la commission du contrôle financier qui devra se réunir normalement trois fois par année, et nous avons évalué un poste pour les différents rapports de commission. Il a été très difficile d'obtenir des chiffres du Grand Conseil ou de chercher à tirer une analogie de ce que coûte réellement les rapports que rédigent les députés, donc nous avons évalué un montant de CHF 50'000.- pour l'exercice 2009 et CHF 80'000.- pour l'année prochaine. Nous avons également dû prévoir la possibilité de mettre en place des sous-commissions. C'est donc ce montant de 20% que vous aurez pu voir dans les commissions thématiques et qui est réservé pour le cas où il faut mettre en place des sous-commissions. Je crois d'ailleurs savoir que certaines l'ont déjà fait pour un certain nombre de sujets.

Encore un mot sur le Bureau et la coprésidence : le Bureau et la coprésidence ont décidé de renoncer aux indemnités fixes qui leur sont normalement allouées, comme elles le sont au Bureau et à la présidence du Grand Conseil, estimant que le Bureau autant que la

coprésidence ne prendraient des jetons que sur les heures de travail effectives et réelles effectuées dans des séances légalement contrôlées. Il en est de même pour le Bureau et les chefs de groupes, groupe communication et autres sujets ad hoc que nous avons donc jusqu'au poste N° 11. Nous avons appris également que depuis peu, les députés sont soumis aux charges sociales, ce qui fait que nous avons dû provisionner les charges patronales sur les indemnités, ce qui nous donne le total que vous avez sous les yeux pour le budget de fonctionnement en ce qui concerne les jetons. Le poste N°13, c'est l'évaluation du personnel administratif et des agents spécialisés dont nous avons besoin pour encadrer notre Assemblée. Je tiens ici publiquement à remercier Mme Hutter, Sautière du Grand Conseil, qui nous a donné des conseils précieux pour la mise en place et l'évaluation de l'encadrement dont nous avons besoin. Les chiffres qui vous sont présentés ici, pour être absolument clairs et transparents, sont des chiffres d'évaluation de salaire et qui comprennent les charges patronales, bien évidemment. Nous avons ensuite prévu au poste 14 des mandats externes notamment, puisque nous sommes là pour une durée provisoire. Nous avons pensé que pour toute la prise des PVs, il était plus adéquat de les confier à des sociétés externes qui ont l'expérience pour le faire plutôt que d'engager encore du personnel supplémentaire. Quant au poste 15, il est important de savoir que le Bureau a estimé, pour l'instant, qu'il n'était pas nécessaire d'envisager des secrétaires de commission permanents. Nous avons donc prévu deux postes en 2009 et 2010 pour des mandats d'expertise scientifique externe, respectivement de CHF 70'000.- et de CHF 180'000.- qui pourraient être attribués à des commissions qui en ont le besoin. Je l'ai dit tout à l'heure, nous payons un loyer ; il est donc répertorié avec ses charges.

Un poste extrêmement difficile à évaluer puisque, quand nous avons fait le budget, nous n'avions pas encore de concept de communication en main, c'est celui du montant dévolu à la communication. Reste à savoir si cela correspond à ce dont nous avons besoin ; nous le souhaitons. C'est pourquoi nous avons prévu les retransmissions de Léman Bleu, de la maintenance du site Internet, les publications, les insertions et communiqués, l'organisation et la rencontre des manifestations avec la population, ainsi que d'autres actions que nous pourrions envisager. Il y a évidemment des fournitures, des cotisations, des achats de livres, de l'informatique et des télécommunications, comme vous le pensez bien, de l'entretien du mobilier, et j'en arrive à la fin de nos articles. Je passe d'abord au point 24 : le Grand Conseil a prévu que si quelqu'un avait besoin de frais de garde, il entrerait en matière et, par analogie, nous en avons fait de même ; nous avons budgété un petit montant et il est clair que si quelqu'un d'entre nous avait besoin d'avoir recours à de la garde pour ses enfants, par exemple, il en fera la demande et elle sera examinée. Nous avons des frais de déplacement similaires à ceux du Grand Conseil ; nous avons un petit poste de déplacement hors du Canton de CHF 5'000.-, si une commission, pour une raison ou une autre doit se déplacer dans un autre canton ou à Berne, par exemple. Nous avons envisagé la tenue d'un séminaire, donc un petit montant est budgété également pour cela. Quant au poste 28, ce sont les manifestations, animations, et réceptions que nous pourrions mettre sur pied.

Le poste 29 « Assistants parlementaires » est à la fois important et incompressible. Il représente un montant de CHF 550'000.- pour 2009, puisque les assistants parlementaires pouvaient être engagés à partir du 1^{er} mars par les groupes respectifs. Evidemment, ce poste comportera l'année pleine en 2010. Je tiens à préciser à notre Assemblée qu'il y a eu un vote au Bureau à ce sujet, puisque quelques groupes souhaitaient un assistant parlementaire au pro-rata des élus, ou du nombre d'élus par groupe alors que d'autres groupes estimaient que peu importe la grandeur des groupes, chacun d'entre eux avait besoin d'un assistant parlementaire au sens plein du terme et que ce n'est pas parce qu'un groupe était petit qu'il aurait moins de travail ou de recherches à effectuer. Donc, à une majorité de 8 groupes contre 3 au Bureau, il a été admis un assistant parlementaire par groupe ici représenté. Un autre poste qui a fait l'objet de larges débats et qui risque d'en faire tout à l'heure également, c'est le poste 30 « Indemnités de groupe ». Le Grand Conseil, dans son fonctionnement, prévoit une indemnité de groupe qui, rapportée à notre

Assemblée représente CHF 200'000.- pour l'ensemble de l'Assemblée et non par groupe. Ce montant est réparti de la manière suivante : CHF 100'000.- pour les 11 groupes, puis les autres CHF 100'000.- au pro-rata des élus dans chaque groupe, ce qui représente une forme d'équilibre. Le même scénario s'est produit au Bureau où 8 groupes ont estimé que ces indemnités étaient légitimes alors que 3 groupes ont estimé qu'elles n'étaient pas nécessaires. La discussion sera ouverte tout à l'heure pour savoir ce que nous allons faire de ce poste 30. Il reste encore deux postes d'assurance et de frais de sécurité.

Vous l'aurez constaté, nous n'avons pas mis dans le budget de fonctionnement les amortissements, comme c'est clairement exprimé dans l'exposé des motifs, et cela parce que nous n'avons pas reçu les directives du Département des finances. Est-ce que ces amortissements qui ont principalement lieu en 2009 seront faits sur quatre ans ou immédiatement ? C'est d'ailleurs surtout le poste informatique qui est important. Par rapport au budget d'investissement (dernière page) qui se monte à CHF 550'000.- pour 2009 et seulement à CHF 13'000.- pour 2010, c'est principalement le matériel d'équipement des Constituants, les ordinateurs portables, le matériel informatique pour l'administration ainsi que le développement du site internet et des systèmes complémentaires dits « Aigle » qui nous permettent de nous relier à tous les systèmes de l'Etat pour notre fonctionnement.

Je ne peux résister de terminer sur une petite anecdote assez cocasse. Il y avait dans le budget initial un montant de CHF 4'807.- qui avait été prévu par un serviteur de l'Etat de Genève pour l'achat de notre mobilier. Nous n'avons pas très bien compris d'où venaient les CHF 7.- mais nous nous sommes dit que le montant de CHF 4'800.- pourrait jouer si le matériel était à disposition à l'économat cantonal. Cela paierait le déménagement, mais il n'y avait pas de matériel à l'économat cantonal ! Donc, cela a été un psychodrame pour trouver des tables et des chaises, avec des allers-retours invraisemblables dont je tairai les détails ici. Néanmoins, nous avons dû faire l'acquisition d'un mobilier complet, tel que vous le constatez, en siégeant dans nos salles de commission, d'où ce chiffre qui a passablement gonflé. Il a néanmoins été établi avec des appels d'offres qui ont été faits régulièrement selon les directives de notre administration cantonale.

Je vous remercie de bien vouloir accepter après ce travail colossal qui a été fait l'entrée en matière sur ce budget, et nous pourrions débattre ultérieurement de notre manière d'évaluer les postes. Je vous remercie chers collègues de bien vouloir voter l'entrée en matière.

Le président. Merci Monsieur le Rapporteur et Coprésident. Il y avait une indulgence normale de dépassement de temps car votre rapport était la base pour la discussion. En revanche, nous serons maintenant stricts sur le temps de parole. Je vous la rappelle, chaque groupe a cinq minutes, pas une de plus, pour prendre position sur cette entrée en matière. Je donne la parole à M. Michel Barde pour le groupe G[e]avance.

M. Barde. Le groupe G[e]avance prend acte de ces projets de budget, et remercie le Bureau et tout le groupe de travail qui a préparé ces documents ; nous mesurons l'énorme travail qui a été effectué et nous tenons à vous en dire notre reconnaissance. Le peuple s'est prononcé pour la création d'une Assemblée constituante, et comme on l'a vu, cela implique des coûts qui, sur quatre ans, seront proches de près de 20 millions de francs, ce qui n'est pas rien. C'est une somme considérable, surtout en ces temps de crise qui pèsent sur les budgets publics, sur les entreprises et sur les ménages. Cette somme considérable entraîne pour notre Assemblée des obligations de résultats répondant aux attentes des citoyens genevois, dans le respect des équilibres, et dans la volonté d'assurer la prospérité du canton, de ses collectivités, de ses entreprises qui en sont le moteur, et de sa population, obligations passant par la réécriture d'une charte fondamentale moderne, dépouillée, et de lecture et de compréhension aisée. Notre groupe approuve donc pour l'essentiel les budgets qui nous sont soumis, et tout au plus, sans en faire des propositions d'amendement, nous émettons les remarques qui sont les suivantes : les prestations externes pour procès

verbaux (plus de CHF 350'000.- par année) pourraient peut-être inciter, même si ces PVs sont très bien faits, à des PVs plus ramassés. Dans quelle mesure les mandats externes, expertises et analyses scientifiques ne doublent-ils pas les travaux de recherche et de soutien des assistants parlementaires octroyés à chaque groupe ? Faut-il un poste pour achats de livres, ne peut-on pas les consulter ? Doit-on prévoir un poste aussi important pour des manifestations, réceptions protocolaires et animations (CHF 70'000.- cette année et CHF 50'000.- l'année prochaine) ? C'est ici l'occasion de rappeler, comme l'a dit M. Büchi, qu'un budget est une autorisation de dépense et qu'il n'implique pas que tout soit dépensé. La commission des finances de notre Assemblée doit y veiller. En revanche, notre groupe n'accepte pas le poste 30, dit « Indemnités de groupe », d'un montant de CHF 200'000.- par an. Les groupes reçoivent déjà chacun, et quel que soit le nombre de ses élus, un montant important de CHF 60'000.- chacun, au titre des assistants parlementaires, soit un montant total pour 2010 de CHF 660'000.- Il nous paraîtrait indécent d'aller au-delà, ne serait-ce que par respect vis-à-vis des citoyens contribuables qui nous ont confié le mandat pour lequel nous sommes réunis ici. Nous soutiendrons donc l'amendement du groupe Radical Ouverture.

Le président. Merci M. Barde. Vous avez totalement respecté le temps. Je passe la parole à M. Jérôme Savary pour le groupe des Verts et Associatifs.

M. Savary. Nous aimerions remercier aussi le Bureau pour son travail exceptionnel en ce début de nos travaux dans les conditions difficiles qui ont été rappelées, et nous sommes heureux d'avoir aujourd'hui une proposition de budget qui va nous permettre, s'il est adopté, de pouvoir continuer à travailler. J'aimerais rappeler tout d'abord les exigences légales qui font que la plus grosse part de ce budget en termes d'indemnités et de salaires du secrétariat est incompressible. On aurait bien sûr pu vouloir aller plus loin. Il a été notamment souligné dans toutes les commissions l'utilité que cela représenterait d'avoir des secrétaires de commission. Aujourd'hui, ce travail repose sur les présidents et présidentes et sur les membres, mais se donner les moyens de travailler dans de meilleures conditions aurait passé par l'engagement de secrétaires. Nous avons voulu garder raison et passer un compromis sur ce point là de manière à limiter les frais, mais on aurait pu aller plus loin. Troisièmement, on peut aussi rappeler – et les Constituants des autres cantons se sont posé les mêmes questions – les incertitudes qui pèsent sur la dynamique même de notre fonctionnement ; combien de réunions allons-nous faire effectivement en 2009 et 2010 ? On peut présumer que les hypothèses qui ont été faites dans le budget sont dans la fourchette haute de ce qui va se produire et il n'est pas sûr que cela va se réaliser comme tel. Ceci dit, il faut souligner également un nombre d'ouvertures et d'avancées que représente ce budget. Premièrement, en termes d'équité entre les groupes et de défense des moins bien nantis, les indemnités de groupe permettent de donner des moyens égaux à l'ensemble des groupes, et particulièrement à ceux qui sont les moins bien dotés. La deuxième chose, en terme de politique familiale – et cela a été également souligné par le rapporteur, le fait que les frais de garde soient inscrits au budget permet, au niveau symbolique plus que par les montants, de montrer concrètement qu'il est possible d'aménager de manière un peu plus favorable que dans le passé vie publique et vie familiale, et c'est tout à fait positif. Troisièmement, l'inscription d'une ligne budgétaire pour les manifestations en direction du public, pour favoriser la participation des habitantes et des habitants est également un signe positif, et là, on aurait pu aussi aller plus loin.

Certains nous disent que ce budget est trop élevé, et que notre fonctionnement coûtera trop cher. Il faut dire très clairement que ce n'est certainement pas le cas mais qu'il s'agit en effet d'un engagement important de notre canton, mais néanmoins essentiel. Un engagement important, mais aussi limité : pensons par exemple que le coût par habitant équivaldra à CHF 15.- : c'est une somme, mais ce n'est toutefois pas la " lune ". Ensuite, si l'on compare notre budget à celui du Grand Conseil qui est de 11 millions environ, celui de la Constituante coûtera à peu près la moitié. Là aussi, si l'on veut comparer, faisons des comparaisons qui

servent à quelque chose et qui soient raisonnables. Dès lors, nous ne voyons pas la pertinence de voter les amendements qui ont été proposés, et surtout pas de renvoyer le budget au Bureau, puisque ceci équivaldrait à prendre le risque de ne pas avoir de budget du tout pour 2009 et pour 2010, étant donné que le timing du Grand Conseil n'attendra pas des mois encore que nous ayons décidé. De la même manière, nous ne voterons pas la suppression des indemnités de groupe ; on nous dit qu'elles sont aussi illégales, on peut là trouver piquant que d'un côté certains veulent suivre à la lettre le règlement du Grand Conseil comme cela a été fait depuis le début, et soudain, sur ce point, vouloir s'en défaire par une sorte de pirouette. C'est pourquoi notre groupe votera en faveur de ce budget tout en veillant à ce que les dépenses restent en deçà des prévisions ; car ce qui résiste en définitive, ce sont les faits à savoir la réalité des comptes annuels qui nous seront présentés.

Le président. Merci beaucoup. La parole est à François de Planta pour le groupe Libéraux & Indépendants.

M. de Planta. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Constituants. Le groupe des Libéraux & Indépendants tient à remercier également le Bureau pour l'important travail effectué lors de son élaboration des projets de budget 2009 et 2010. Il est conscient que ce travail s'est réalisé à partir d'une feuille blanche, et comme pour toute la mise en place de notre Assemblée, avec une aide et un soutien du Conseil d'Etat lent à se manifester. Merci Mesdames et Messieurs les membres de la coprésidence et du Bureau pour votre engagement. Notre groupe tient à rappeler, comme l'a fait notre président de séance tout à l'heure, que notre honorable Assemblée approuvera les budgets 2009 et 2010 tout à l'heure, espérons-le, mais que le dernier mot reviendra tout de même au Grand Conseil, qui lui, votera ces budgets. Notre groupe tient aussi clairement à rappeler que si le Grand Conseil consent à voter nos budgets 2009 et 2010, nous, constituantes et Constituants, avons le devoir de rester attentifs à la saine gestion de ces importantes sommes d'argent, et de les engager pour des travaux et prestations directement liés à l'activité de la Constituante. Si les montants des budgets de fonctionnement peuvent paraître très élevés, il faut toutefois rappeler que 49% de ces budgets sont représentés par les jetons de présence. Ce poste est difficilement compressible si nous souhaitons rendre un travail de qualité, ouvert sur la société civile et remis dans le délai imparti. Pour les 51% restants, les économies potentielles sont très faibles à l'exception du poste N° 30, très subtilement intitulé « Indemnités de groupe » : « Subventions aux partis politiques » aurait été plus honnête ! Ce poste ne bénéficie d'aucune légitimité et n'a à nos yeux rien à faire dans ces projets de budget. Nous avons à cet effet déposé un amendement qui sera traité ultérieurement. Tenant compte de la qualité du travail effectué par le Bureau d'une part, et ayant besoin d'un budget adopté pour fonctionner, d'autre part, le groupe Libéraux & Indépendants est donc favorable à l'entrée en matière.

Le président. Merci M. de Planta. Pour le groupe Radical Ouverture, la parole est à M. Pierre Kunz et à Mme Françoise Saudan qui se partagent le temps de parole.

M. Kunz. Les députés du Grand Conseil aiment bien affirmer – je cite – que « l'acte politique le plus important d'un parlement est le vote de budget ». Rendons-nous compte que ce qui nous occupe ici est très différent. Nous sommes certes une Assemblée parlementaire, mais le budget dont nous parlons n'a aucune portée politique. Il ne s'agit que de la prévision des frais généraux de notre Constituante pour les exercices 2009 et 2010 et il faut rappeler que comme tous les budgets de ce type, les montants que nous allons voter ne sont que des autorisations de dépense, et non pas des ordres de dépense. Alors relativisons cela, ainsi que l'ampleur de l'exercice qui est très délicat, puisqu'il ne peut se fonder sur aucun passé. L'avenir fera certainement ressortir quelques dépassements, mais aussi des économies, l'important demeurant un contrôle serré des dépenses. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une opération sérieuse et notre groupe s'est convaincu que le Bureau avait accompli sa tâche de budgétisation avec toute l'attention et toute la précision requise. Nous le voterons

donc, tout en nous réservant sur un certain nombre de points, s'agissant d'accepter tel ou tel amendement qui nous paraîtra adéquat, cette fois pour des raisons de bonne gestion. Néanmoins, nous tenons à dire d'ores et déjà que nous nous opposerons fermement à l'adoption de la rubrique 30 « Indemnités de groupe », et nous vous dirons pourquoi lorsque nous aborderons ce point.

Mme Saudan. Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Coprésidents, Mesdames et Messieurs les Constituants, j'aimerais vous faire part d'une expérience et de deux remarques. La première expérience, certains d'entre vous y ont participé, il s'agit du premier débat public depuis notre élection qui avait été organisé sous l'égide de la Ville de Genève dans le lieu bien nommé, Cité Senior. Le débat était extrêmement enrichissant, mais ce qui a retenu mon attention, ce sont les questions posées par le public. La première ou deuxième question a été la suivante : « Est-ce que vous travaillez bénévolement ou est-ce que vous êtes payés pour remplir ce mandat ? ». Notre coprésidente, Mme Contat Hickel, a répondu excellemment en précisant que nous étions défrayés, elle a donné les chiffres, CHF 110/heure, un ange est passé, comme auraient dit certains et après le débat, j'ai dû expliquer la différence entre être rémunérés et être défrayés en disant que cela comprenait l'ensemble des travaux préparatoires. La deuxième remarque qui était encore beaucoup plus importante à mes yeux parce qu'une participante est intervenue et a dit : « Mesdames et Messieurs, je vous demande une chose, rendez-nous confiance dans les politiques ». Elle n'a pas dit la politique mais « les » politiques, et c'est un message que l'on doit retenir.

J'aimerais maintenant faire deux remarques. Nous savons que nous avons été élus pour définir notre nouvelle charte du vivre ensemble pour les prochaines décennies. Nous avons également été élus pour mettre – pardonnez-moi l'expression – notre nez dans les affaires du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Vous comprendrez tout de suite que j'interviens là pour soutenir les amendements qui visent ce fameux poste 30, parce qu'en lisant attentivement les dispositions législatives – je ne sais pas s'il y a une lacune qualifiée ou non – mais je n'ai pas trouvé de justification à ce montant de CHF 200'000.- Cela me semble extrêmement important au regard de la première expérience de débat public que j'avais vécue. J'aimerais maintenant faire ma deuxième remarque : dans l'exposé des motifs fait par notre collègue Thomas Büchi, il a relevé une chose qui me semble très importante et que la presse n'a pas relevée, à savoir que les membres du Bureau et les membres de la coprésidence ont renoncé à leurs indemnités. Le fait d'avoir un droit donne la liberté de renoncer à ce droit et je voudrais remercier les coprésidents et les membres du Bureau qui, dans un souci de maîtrise du budget, ont fait ce geste. Croyez-vous vraiment que cela vaut la peine, après avoir écouté attentivement la lecture de la lettre du président de la commission des finances du Grand Conseil, d'ouvrir un front à la fois avec le Conseil d'Etat, si j'en crois certains échos, et avec la commission des finances pour ce montant dont je doute personnellement des bases légales ? Je ne suis pas une juriste émérite mais je vous rappelle le message qui nous a été transmis, je n'étais pas la seule à l'entendre, nous étions 11 : « Rendez nous confiance en les politiques ! ». Vaut-il la peine d'ouvrir un front avec la commission des finances pour ce montant de CHF 200'000.- ?

Le président. Merci, Mme Saudan. Pour le groupe UDC, je passe la parole à M. Pardo.

M. Pardo. Merci Monsieur le Président. Chers collègues, j'ai entendu Mme Saudan dire qu'il fallait lire et respecter les lois ; quand je lis le courrier de M. Pierre Weiss, président de la commission des finances du Grand Conseil qui nous dit que nous aurons un vote sur notre budget qui est purement indicatif parce que nous sommes un établissement public autonome, excusez-moi, en tant que juriste, j'ai une réaction en entendant cela et je vois que d'autres juristes haussent les sourcils et les épaules. D'un autre côté, on se trouve dans le paradoxe de l'œuf et de la poule, parce que si l'on prend le règlement et la loi constitutionnelle et qu'on les lit, à mon avis, il appartient, dans le cas de figure dans lequel nous sommes au Bureau, d'abord d'obtenir au moins de la commission des finances le

montant du budget qui est de CHF 4'612'300.- parce qu'actuellement, la loi 10363 A est en force et ne prévoit qu'un montant de CHF 3'606'636.- Donc, nous allons voter à titre indicatif un budget qui est contraire à une loi alors que nous sommes là, en principe, pour respecter les lois. Nous donnerions là un exemple un peu particulier de ce respect des lois. A plusieurs égards, le budget qui nous est soumis à titre indicatif, puisque nous sommes un établissement autonome, comporte des divergences assez nettes avec la loi. L'une de ces divergences a été relevée par M Büchi tout à l'heure : la loi prévoit un amortissement de CHF 431'000.-, ce qui figure à la page 469, et il est annuel pour 2009. Si nous votons un budget où il n'y a pas d'amortissement, cela signifie que nous utilisons les CHF 431'000.- qui nous ont été alloués à une autre fin que celle pour laquelle ils nous ont été impartis. Un autre exemple : la loi 10363 A, à la page 385, prévoit que la Constituante a quatre postes de travail et le budget qui nous est soumis à titre indicatif, parce que nous sommes un établissement autonome prévoit, six postes de travail. Les exemples abondent. Je relève aussi le travail énorme que cela a constitué pour le Bureau et la coprésidence, et je leur sais gré d'avoir effectué ce travail. Je considère que ce budget doit cependant être renvoyé au Bureau sans entrée en matière, pour qu'il puisse discuter avec la commission des finances d'un budget qui soit accepté par celle-ci, et qu'il nous soit soumis à un autre titre que purement indicatif.

Le président. Merci, M. Pardo. Je passe maintenant la parole à M. Föllmi pour le groupe PDC.

M. Föllmi. Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs et chers collègues, le groupe PDC a bien étudié les projets de budgets 2009 et 2010 ; il entrera en matière, et en son nom, j'aimerais tout d'abord remercier les auteurs qui ont fait un travail sérieux et de grande qualité. En examinant de plus près ces budgets, nous avons cependant été franchement surpris par l'ampleur des dépenses que cela représente. Nous sommes conscients qu'il faut les moyens de notre politique, mais d'un autre côté, il faut aussi y mettre une certaine mesure. S'il y a des postes incontournables, nous sommes néanmoins persuadés que des économies sont possibles, sans toucher à l'essentiel et sans mettre en péril notre fonctionnement, car nous devons faire preuve de retenue, et montrer aussi à la population que nous sommes soucieux des deniers publics. Nous ne voulons pas indiquer sur quel poste il faut faire des économies, car nous ne sommes pas en mesure de le faire, mais nous nous posons des questions, pas exemple, sur les frais de repas, les frais d'organisation des manifestations et rencontres, les indemnités de groupe, etc. Sans entrer dans les détails, nous proposons que les projets de budgets 2009 et 2010 soient renvoyés au Bureau avec mission pour lui de réexaminer les différents postes et de réduire le total global de chaque budget de 5%. Cela ne nous paraît pas excessif. Certains ont relevé qu'il s'agit d'un budget, et qu'il n'y a pas forcément lieu de tout dépenser. Nous ne partageons pas forcément cette idée, car lorsqu'un budget est voté, la tendance est de tout dépenser, et un peu de restriction nous oblige à nous discipliner. Voilà en substance la proposition que fait le PDC : un renvoi au Bureau des projets de budget 2009 et 2010, avec pour mission de réduire le total global de chacun d'eux de 5% après l'entrée en matière.

Le président. Merci M. Föllmi. Si l'entrée en matière est votée, en effet, nous aurons à voter sur votre proposition de renvoi au Bureau. Je passe maintenant la parole à M. Alfred Manuel pour les Associations.

M. Manuel. Le groupe des Associations de Genève a examiné le budget préparé par le Bureau pour 2009 et 2010 ainsi que l'exposé des motifs, et comme nos préopinants, nous voulons nous aussi remercier le Bureau pour le travail précis et détaillé qu'il a effectué. La tâche ne fut pas simple. Etant donné la situation particulière dans laquelle la Constituante est confrontée, tout est à faire en l'absence de logistique et d'infrastructure. Les chiffres qui nous sont soumis démontrent, comme le relève d'ailleurs le Bureau un décalage entre le budget prévu par le Grand Conseil et les besoins effectifs de notre Assemblée. Nous sommes

convaincus que les besoins du Bureau ne sont pas surfaits, et qu'ils sont nécessaires pour nous permettre de fonctionner d'une manière efficace et rationnelle, afin d'aboutir, nous l'espérons tous très vivement, à l'adoption d'une nouvelle Constitution par le Conseil général. Nous constatons aussi que les chiffres qui sont devant nous sont conformes à l'article 6 de la loi constitutionnelle sur la révision totale de la Constitution, article qui établit pour les Constituants les mêmes indemnités que celles des députés au Grand Conseil. Par conséquent, nous voterons en l'état le budget que nous soumet le Bureau.

Le président. Merci M. Manuel. Pour SolidaritéS, la parole est à M. Michel Ducommun.

M. Ducommun. Monsieur le Président, chers collègues, j'avais un peu l'impression, avant notre réunion, que les discussions de couloir et tout le climat qui régnait autour du budget était marqué par l'idée : « halte aux dépenses ». Je remarque avec une certaine satisfaction que finalement, dans les interventions qu'on a entendues, il y a bien quelques éléments qui vont dans cette direction, mais moins que ce que j'avais entendu et finalement, l'essentiel se porte sur les indemnités de groupe. Mais je veux quand même revenir sur ce sentiment et ces discussions préalables, parce que si les choses ne sont pas dites très clairement dans cette salle, je pense qu'elles influencent et qu'elles risquent d'influencer la suite de la pratique et la réalité des travaux de notre Constituante. Je fais allusion à deux éléments : le premier, très anecdotique, mais pour moi très symbolique, c'est effectivement que la distribution de sandwiches lors d'une séance de sous-commission, entre midi et 14h, à peu près 7 CHF/pièce pour six personnes, était déjà considéré comme une dépense exagérée. Ce que j'ai ressenti est qu'il fallait éviter des séances de commission supplémentaires parce qu'elles coûtent cher. Il y a donc un lien entre le nombre de séances que l'on peut avoir, s'il faut décider de séances supplémentaires ou s'il faut décider de la création de sous-commissions. Il faut rappeler aussi qu'un constituant coûte la moitié de ce que coûte un député au Grand Conseil. Je pense que si on a décidé qu'il fallait avoir une Constituante et qu'au bout de 4 ans, il fallait avoir un projet de Constitution qui puisse être sérieux, bien préparé, bien étudié et proposé au peuple, il faut que des moyens convenables et suffisants soient donnés. De ce point de vue, on ne peut pas dire que le budget présenté est étriqué, mais je pense qu'il correspond à une nécessité de besoins pour nos travaux. Donc, nous le soutiendrons, nous ne ferons pas d'amendements et nous entrerons en matière. Il y a tout de même deux remarques que j'aimerais faire initialement. Il est vrai que la solution proposée au niveau de l'informatique est peut-être très généreuse, mais nous n'en ferons pas un cheval de bataille. Par contre, j'ai de la peine à accepter que la grosse argumentation que j'ai entendue est de dire que les indemnités sont illégales. Mais évidemment, personne ne va chercher une justification à cette illégalité. Nous reviendrons sur cette question au moment du débat sur les amendements eux-mêmes, mais cela me dérange que ceux qui proposent cet amendement se cachent derrière des pseudos questions de légalité, alors que c'est une vision politique par rapport à des indemnités de groupe qui sont données au Grand Conseil. Elles ne sont pas une subvention cachée des partis politiques. SolidaritéS, par exemple, va certainement estimer important, et ce n'est certainement pas le seul groupe dans cette situation, de faire une communication – il faudra voir sous quelle forme, un tous ménages ou autre – mais il y a un besoin pour chaque groupe de développer face à la population les positions que nous avons sur ce qui est débattu dans la Constituante. Ces indemnités de groupe vont nous rapporter de l'ordre de CHF 14'000.- ou CHF 15'000.- Cela dit, je pense que nous dépenserons plus. De ce point de vue, je crois que de refuser ceci aux groupes qui, effectivement, n'ont pas les mêmes moyens que les grands groupes qui existent et qui demandent cette suppression, il y a là quelque chose qui au niveau de la possibilité pour chaque groupe d'aller vers la population qui me semble très discutable.

Le président. M. Mizrahi, vous avez la parole pour le groupe Socialiste pluraliste.

M. Mizrahi. Mes chers collègues, beaucoup de choses ont été dites sur lesquelles je ne reviendrai pas dans le détail, mais j'aimerais simplement dire au nom du groupe socialiste

que nous soutenons la proposition de budget élaborée par le Bureau que nous remercions également pour le travail conséquent qui a été effectué, et nous refuserons bien évidemment la proposition concernant la suppression des indemnités de groupe. Nous relevons quand même qu'avec ce budget, on n'a pas voulu faire quelque chose de somptuaire, on a simplement voulu satisfaire aux exigences légales. Je rejoins aussi la remarque qui a été faite par M. Ducommun sur le matériel informatique ; je relève que trop peu de Constituants y ont renoncé et j'ai un peu l'impression, vu le coût des ordinateurs choisis qu'on fait deux poids deux mesure. Personne ne refuse un ordinateur, et par contre, au niveau des indemnités de groupe qui correspondent à des frais qui sont tout à fait réels et qui permettent au groupe de faire un travail correct, tout d'un coup, on a des problèmes. M. Ducommun a mentionné un élément qui est celui de l'information et de la communication ; j'aimerais quand même rappeler que les assistants de groupe ne sont pas les seuls frais que les groupes ont pour travailler. Il convient également d'avoir des locaux, une place de travail pour la personne qui est assistant ou assistante, un lieu pour les réunions, donc tout ceci, ce sont quand même des frais qui sont existants, et d'autre part, je cèderai le reste de mon temps de parole à M. Tanquerel pour qu'il explique que juridiquement, ces indemnités de groupe sont tout à fait fondées et conformes aux dispositions légales.

Le président. M. Tanquerel, vous avez la parole.

M. Tanquerel. Merci, Monsieur le Président. Je ne me prononcerai que sur la question de la légalité ou non des indemnités de groupe. Le problème est finalement très simple. La question, c'est de savoir si ces indemnités dites de groupe font partie des indemnités dues aux membres de la Constituante ou non, puisqu'il est prévu que nous avons droit, en tant que membres de la Constituante, exactement aux mêmes indemnités que celles dues aux députés. Or, à mon avis, les indemnités versées aux groupes du Grand Conseil sont bel et bien des indemnités dues aux députés. Deux arguments vont dans ce sens. Le premier argument est que les groupes n'ont pas la personnalité juridique, ils sont encore moins des établissements publics autonomes que ne l'est notre digne Assemblée. Les groupes, que cela soit ceux du Grand Conseil ou ceux de cette Assemblée, ne sont rien d'autre qu'un rassemblement de députés, respectivement de Constituants. Ces groupes sont libres de faire ce qu'ils veulent de cette indemnité, tout en respectant l'objectif général de leur travail. Ce n'est pas parce qu'en pratique, au Grand Conseil, ces sommes se retrouvent peut-être dans les partis, que l'on doit décréter que ce ne sont pas des montants dus aux députés. D'ailleurs, dans cette logique là, on devrait également complètement interdire la rétrocession aux partis qui est pratiquée dans certains groupes sur les indemnités des députés. On devrait interdire la retenue et le fait que celle-ci soit payée par l'administration de la Constituante. Or, personne n'a proposé cela. Le second argument, plus textuel, est que, si l'on regarde le règlement du Grand Conseil au chapitre 12 « Indemnités », art. 46 « Fixation du montant », dont il est évident qu'il est général, on y voit *que le Bureau du Grand Conseil, après avoir consulté les chefs de groupe, fixe pour la durée de la législature suivante le montant des indemnités dues aux députés*. Cet article est l'introduction qui donne la compétence du Bureau. Ensuite, à l'art. 47, il y a le principe qui définit en détail quelles sont les indemnités dues aux députés. L'alinéa 1 évoque les indemnités pour les séances plénières, les séances de commissions, etc. L'alinéa 5 parle des indemnités que reçoivent les groupes et donc, les députés réunis dans un groupe. Il y a de ce fait deux clefs de répartition (en réalité trois) : la première est totalement individuelle ; la deuxième est la répartition par groupes qui se divise en deux sous-clés : une somme globale et une somme individualisée. De mon point de vue, il est donc totalement faux de dire que cette somme est illégale. Non seulement elle n'est pas illégale mais, de par la loi constitutionnelle, elle est due. Alors, proposer d'y renoncer, d'accord... Si certains groupes souhaitent y renoncer, qu'ils le fassent. Mais juridiquement parlant, vous ne pouvez pas priver de cette somme notamment les petits groupes et les groupes moins richement dotés que les partis bien établis. A mon avis, ce n'est tout simplement pas possible. Merci.

Le président. Merci M. Tanquerel. Je donne la parole à M. Mouhanna.

M. Mouhanna. Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la constituante. Tout d'abord, j'aimerais faire une petite remarque. Il est vrai qu'un budget est une autorisation de dépense, ce n'est pas une obligation de dépenser. Dans l'élaboration de ce projet de budget, notre groupe qui a travaillé là-dessus a essayé de faire en sorte que la Constituante n'ait pas régulièrement besoin de demander des rallonges budgétaires à la commission des finances du Grand Conseil. Il fallait donc prévoir un certain nombre de montants nécessaires au fonctionnement de la Constituante, en calquant un certain nombre de dépenses sur la loi constitutionnelle qui stipule que les Constituants ont droit aux mêmes indemnités que les députés du Grand Conseil. M. Tanquerel a soulevé la question de la légalité qui figure dans le chapitre 12 « Indemnités » du Règlement du Grand Conseil et je tiens à vous rappeler que nous avons, dans notre proposition, appliqué la règle de trois et multiplié par 80% (puisque'il y a 80 Constituants contre 100 députés au Grand Conseil). Donc, nous avons pris les huit dixièmes des indemnités de groupe du Grand Conseil et nous les avons divisées, non pas par sept, comme au Grand Conseil, mais par onze groupes. Par conséquent, nous avons déjà fait un effort d'économie en pratiquant cet exercice. Ce qui m'étonne, c'est qu'un certain nombre de préopinants, dont de nombreux représentants se trouvent à Berne, ont critiqué cet aspect des choses en prétendant que cela allait financer des partis. Dans la *Tribune* d'aujourd'hui, on a vu qu'il y a un certain nombre de partis qui demandent à la Confédération de contribuer d'une manière plus importante au financement des groupes, d'une part. D'autre part, vous savez qu'un certain nombre de partis se font financer par l'UBS et par le Crédit Suisse, sachant que l'UBS va coûter des milliards aux contribuables, suite à un certain nombre de pratiques délictueuses. Cela pour dire que, pour nous, il est essentiel que la mission de la Constituante soit bien remplie. De plus, selon la loi constitutionnelle, l'interaction avec la population est fondamentale. Cela a été dit tout à l'heure par M. Ducommun et par d'autres, que l'information est très importante, mais il faut se rendre compte qu'une seule page dans la *Tribune de Genève* coûte déjà CHF 10'000.- Par conséquent, il faut absolument que les groupes puissent disposer de moyens leur permettant d'informer la population, ce qui n'est pas un subventionnement aux partis politiques, mais plutôt une action en faveur d'une plus grande information qui permet aux concitoyennes et aux concitoyens de former leur opinion sur ce projet de Constitution. De ce fait, notre groupe votera le projet de budget, de sorte à ce que le Grand Conseil assume ses propres prérogatives et qu'il ne nous dise pas : « Faites ce que je vous dis, mais pas ce que je fais ! », alors que nous ne coûtons même pas 50% de ce que coûtent les députés.

Le président. M. Grobet va nous montrer son sens de la synthèse car il lui reste une minute.

M. Grobet. M. Tanquerel a donné toute une série d'explications, mais j'aimerais quand même répondre notamment à M. Kunz. On parle d'autorisation de dépense, mais dans le budget, il y a aussi des dépenses liées, et parmi ces dernières – il n'y en a pas beaucoup – celle qui est liée à la loi constitutionnelle et qui est l'obligation de verser aux membres de la constituante les mêmes indemnités que les députés au Grand Conseil. Mme Saudan, j'ai beaucoup de respect pour vous, mais la majorité ne peut pas retirer des indemnités auxquelles les Constituants ont droit. Comme M. Tanquerel l'a dit à juste titre, si certains veulent renoncer à ces indemnités ils peuvent le faire, mais on ne peut pas retirer un droit personnel à chacun des députés. C'est la première des choses que je voulais relever. Par ailleurs, je pense, Monsieur le Président, qu'il serait utile de faire circuler les pages 15 et 16 du règlement du Grand Conseil, parce que – Mme Saudan, il n'y a pas besoin d'un avis de droit puisque vous en avez un très bon de la part de M. Tanquerel ! La loi sur le Grand Conseil au chapitre 12 s'appliquant exclusivement aux indemnités est d'une clarté tout à fait limpide. Il y a des indemnités individuelles et il y a des indemnités données aux groupes. Par conséquent, si vous retirez cette dépense de CHF 200'000.- vous violez la loi constitutionnelle qui nous oblige à respecter le versement des indemnités de manière

équivalente aux députés du Grand Conseil. Je souhaiterais, Monsieur le Président, demander à l'huissier de faire circuler une photocopie du chapitre 12 avec les articles 46 et 47, et tout particulièrement l'alinéa 5 de l'article 47 de la loi sur le Règlement du Grand Conseil.

Le président. J'ai l'impression que le vote ne sera pas juridique, mais politique, et que les religions sont faites. Cette mise au point juridique est évidemment importante, mais le vote sera politique. Le dernier orateur pour ce débat d'entrée en matière est M. Patrick-Etienne Dimier et ensuite nous voterons sur l'entrée en matière.

M. Dimier. Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, nous souhaitons remercier l'ensemble du Bureau qui s'est penché, rubrique par rubrique, sur ce budget. Il nous semble avoir été bien construit et respecter ce qui est compressible et ce qu'il ne l'est pas. Donc, nous voterons l'entrée en matière. Pour ce qui est du poste 30, je ne peux que rejoindre l'avis de M. Tanquerel et, en cette année jubilaire pour Calvin, inviter ceux qui souhaitent supprimer cette allocation d'en faire don et laisser en bénéficier ceux qui la veulent.

Le président. Très bien. Je donne la parole brièvement au rapporteur et ensuite nous passerons au vote.

M. Büchi. Chers collègues coprésidents, chers collègues de notre Assemblée, je donne juste deux ou trois éléments de réponse qui peuvent être apportés par rapport au débat d'entrée en matière et qui pourraient écourter ensuite un certain nombre de velléités d'amendements. Il a été dit que le coût, par exemple des procès-verbaux, paraissait élevé. Je tiens simplement à préciser à notre Assemblée que la prise des procès-verbaux comprend aussi la tenue et la prise du Mémorial. Vous le savez, nous devons rendre un Mémorial complet aux Archives de l'Etat à la fin de nos travaux. Par conséquent, nous avons pour l'instant renoncé à engager deux mémorialistes à plein temps afin de déléguer ces tâches de manière externe. Pour information, le Grand Conseil emploie cinq mémorialistes pour ces tâches.

En ce qui concerne les réceptions protocolaires, c'est le libellé de l'Etat, mais évidemment que l'on peut organiser des rencontres surtout avec la population. Je tiens néanmoins à vous dire que nous avons déjà eu des manifestations, je pense à la cérémonie de prestation de serment du 2 février 2009, qui a déjà été payée et qu'il faut bien comptabiliser dans notre budget. Certains ont relevé que nous coûtons plus cher que dans d'autres cantons. Je tiens à rappeler que nous avons dû démarrer avec une page blanche, M. de Planta l'a bien expliqué tout à l'heure, alors que d'autres cantons (le canton de Vaud ou le canton de Fribourg, par exemple) bénéficiaient d'office d'un encadrement administratif mis au service de leur Assemblée.

Il n'est pas inutile de rappeler également, vis-à-vis du public avant tout, que les jetons de présence de 110 francs qui sont octroyés ne sont pas un salaire mais un défraiement, et vous êtes bien placés pour savoir qu'une heure de travail défrayée représente au minimum trois heures de préparation pour celles et ceux qui font correctement leur travail, ce qui est évidemment le cas de tous les Constituants ici présents.

M. Pardo, j'aimerais aussi vous rappeler un petit historique sur la manière dont le budget a été voté par le Grand Conseil. Un montant d'environ 3,6 millions a été voté par le Grand Conseil. L'un de vos représentants était présent lorsque nous avons été auditionnés par la commission des finances qui alors a constaté que le budget initial de 2,8 millions, établi par les services de l'Etat de Genève, ne correspondait pas à la réalité. La commission des finances a donc augmenté son budget d'un million, en nous disant qu'elle était évidemment prête à nous recevoir lorsque nous aurions établi un budget définitif. Il nous paraît absolument impensable d'aller devant la commission des finances en délégation du Bureau,

sans avoir eu un débat sur ces questions au sein de notre Assemblée. Autrement, nous n'aurions aucune légitimité pour aller négocier avec la commission des finances.

Je voudrais également me prononcer sur l'amendement proposé par M. Föllmi de 5% de réduction linéaire du budget. Cet amendement nous semble un peu léger, d'abord parce que vous aviez un représentant de vos rangs qui a voté ce budget au sein du Bureau. Puis, si votre amendement avait été accepté, j'en proposerais alors un autre : celui de vous nommer volontaire négociateur, désigné d'office par notre Assemblée, pour aller négocier des rabais de loyers, des rabais d'utilisation de salles, pour discuter avec les présidents des commissions d'une réduction des séances, etc. Je vous demande donc de bien vouloir réfléchir à nouveau à la pertinence de votre amendement. Pour le reste, nous n'avons même pas encore à disposition de logiciel de l'Etat de Genève pour la comptabilité financière intégrée, raison pour laquelle la question de l'amortissement n'a pas pu être réglée. J'espère que nous n'aurons pas besoin de trop en rediscuter. Je remercie M. Tanquerel de nous avoir donné un éclairage intéressant sur la validité des indemnités de groupe. Je voudrais ajouter que le Bureau vous est très reconnaissant de la confiance que vous lui avez témoignée lors de ce débat d'entrée en matière, par rapport au travail effectué.

Le président. Mes chers collègues, maintenant nous votons sur l'entrée en matière.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur les budgets 2009 et 2010 est acceptée par 57 oui, 5 non, une abstention.

Le président. Maintenant, fait-il redonner la parole ou passer au vote de la proposition de renvoi du groupe PDC qui demande 5% d'abaissement pour le budget 2009 et 5% d'abaissement pour le budget 2010 ? Il m'a semblé que M. Föllmi avait déjà développé son argument, on peut donc peut-être passer au vote. M. Föllmi souhaite reprendre la parole sur ce point.

M. Föllmi. Juste une petite précision. Il ne s'agit pas d'une réduction de 5% linéaire de chaque poste, mais d'une réduction de 5% sur le total. Cela ne correspond pas à ce qu'a dit M. Büchi tout à l'heure.

Le président. Nous avons bien compris, c'est 5% sur le total, à la charge du Bureau d'examiner les rubriques pour arriver à cette réduction globale de 5%.

Amendement du groupe PDC – Projets de budget 2009 et 2010

« Les projets de budget 2009 et 2010 sont renvoyés au Bureau avec pour mission de réduire de 5% les montants globaux de chacun d'entre eux »

Mis aux voix, l'amendement du groupe PDC, présenté par M. Föllmi, d'une réduction globale de 5% sur les budgets 2009 et 2010 est refusé par 50 non, 7 oui, 4 abstentions.

Le président. Nous pouvons donc commencer joyeusement l'examen, rubrique par rubrique. M. Kunz a demandé la parole.

M. Kunz. Monsieur le Président. Certainement qu'un grand nombre des élus a rejeté la motion PDC parce qu'elle était formulée d'une manière inacceptable, mais il n'est pas exclu qu'une majorité se dessine pour un renvoi au Bureau dans un contexte différent, par exemple, comme cela a été demandé pour que le Bureau réétudie ce budget en fonction de ce qui a été dit et entendu, ce qui nous permettrait de mettre un terme à cette séance d'ailleurs.

Le président. M. Kunz, pour le moment, il n'y a aucune proposition qui aille dans ce sens et je commence l'examen des détails du budget. Non, il y a encore l'amendement du groupe Libéraux & Indépendant qui demande le renvoi au Bureau pour aller négocier avec la commission des finances. Je donne la parole à M. de Planta pour défendre cet amendement que nous n'avons pas encore sous les yeux.

M. de Planta. Monsieur le Président, je crois que, entre vos propos et ceux de M. Kunz, vous rejoignez exactement le projet d'amendement que nous avons remis, il y a un instant, à savoir qu'après l'entrée en matière, nous demandons que ce projet de budgets soit renvoyé au Bureau afin qu'il aille négocier avec la commission des finances et qu'il nous soumette des budgets qui tiennent compte des démarches entreprises à ce jour, pour un nouveau préavis lors d'une prochaine séance plénière. Merci.

Le président. Je pense pouvoir dire, au nom du Bureau, que celui-ci aurait le sentiment d'être désavoué dans le travail qu'il a fait, puisqu'il pensait arriver avec un budget voté par l'Assemblée et ensuite aller vers la commission des finances. Donc, nous nous trouverions dans le cas de figure qui n'est pas du tout celui que nous avons prévu, mais enfin, toute proposition mérite discussion. Qui souhaite prendre la parole sur la proposition conjointe de Messieurs Kunz et de Planta ? Il y a d'abord M. Rodrik.

M. Rodrik. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. S'il faut négocier, c'est une vieille habitude, il faut avoir quelque chose en mains pour le faire. Si vous envoyez le Bureau à la commission des finances, uniquement avec un vote d'entrée en matière, il n'est pas en position de négocier. Il n'est pas en position de négocier par rapport à des gens qui prétendent que nous faisons des choses illégales, alors que ce n'est pas de l'illégalité, et qui nous assimilent, piètres juristes, à un établissement autonome de droit public. Je pense que ce débat doit être mené jusqu'au bout, sinon, notre Bureau n'a pas d'outils pour négocier quelque chose qui tienne compte du fonctionnement de cette Assemblée. Je vous remercie.

Le président. Mes chers collègues, j'espère que la proposition n'est pas motivée par un état de fatigue qui n'aurait pas le droit de cité ici. M. Mouhanna a demandé la parole.

M. Mouhanna. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Il ne faut pas oublier la procédure budgétaire de Genève. C'est la commission des finances, une fois que le projet de budget est déposé, qui auditionne un certain nombre d'entités qui ont fait des propositions pour le budget. Par conséquent, la chose sera faite. On n'a pas besoin, aujourd'hui, de vouloir négocier. On dit ce qui nous est nécessaire et, dans la loi constitutionnelle sur le budget, il est clairement précisé que le Grand Conseil vote les moyens nécessaires à notre fonctionnement, quitte à ce que celui-ci assume les coûts budgétaires. En ce qui nous concerne, pour répondre à M. Föllmi, je lui dis qu'il y aura certainement des dépenses inférieures, ne serait-ce parce qu'il y a déjà une séance plénière qui a été annulée, celle du 19 juin, par exemple. Il y aura donc un certain nombre de séances en moins, ce qui va certainement permettre de faire des économies supérieures à 5%. Il ne faut pas oublier non plus que les délais sont courts et que la procédure budgétaire est en cours. Il sera donc trop tard, si l'on renvoie l'adoption du projet de budget à une séance ultérieure, en septembre. Laissons la commission des finances nous convoquer, nous allons nous expliquer. Permettez-moi de faire une remarque, on a déjà parlé de la légalité, c'est dans la loi. En revanche, le fait d'avoir quatre coprésidents n'est pas dans la loi, puisque le Grand Conseil n'a qu'un président et un vice-président. Voilà, si vous voulez faire des économies, mais tout cela est contraire à ce qui a été dit, nous nous organisons comme nous le souhaitons.

Le président. Mes chers collègues, souhaitez-vous vraiment continuer le débat sur ce sujet ? C'est tellement clair et nous avons aussi tellement de rubriques à examiner. Ne pourrait-on pas passer au vote ? Le Bureau vous dit que nous aurions mauvaise allure si, à l'issue de cette séance, nous disions que le budget sera discuté avec la commission des

finances avant d'y revenir par la suite. Je vous propose de passer immédiatement au vote sur la proposition conjointe de MM. Kunz et de Planta.

Amendement du groupe Libéraux & Indépendants

« Considérant la teneur des débats, notre groupe demande à ce que les projets de budget 2009 et 2010 soient renvoyés auprès du Bureau pour qu'il aille les négocier devant la commission des finances du grand Conseil avant de nous le soumettre pour un nouveau préavis »

Cet amendement est soutenu par M. Kunz, Radical Ouverture.

Mis aux voix l'amendement du groupe Libéraux & Indépendants présenté par M. de Planta et soutenu par M. Kunz, Radical Ouverture de renvoi au Bureau des projets de budget 2009 et 2010 est refusé par 39 non, 16 oui, 3 abstentions.

Le président. Nous passons donc à l'examen des détails.

Rubrique 1 : Séances plénières

Le président. Y a-t-il une demande de parole sur cette rubrique ? Je n'en vois pas, nous considérons donc qu'elle est acceptée.

Rubrique 2 : commissions thématiques

Le président. Y a-t-il une demande de parole sur cette rubrique ? Je n'en vois pas, nous considérons donc qu'elle est acceptée.

Rubrique 3 : commission du règlement

Le président. Y a-t-il une demande de parole sur cette rubrique ? Je n'en vois pas, nous considérons donc qu'elle est acceptée.

Rubrique 4 : commission de rédaction

Le président. Y a-t-il une demande de parole sur cette rubrique ? Je n'en vois pas, nous considérons donc qu'elle est acceptée.

Rubrique 5 : Conférence de coordination

Le président. Y a-t-il une demande de parole sur cette rubrique ? Je n'en vois pas, nous considérons donc qu'elle est acceptée.

Rubrique 6 : commission de contrôle financier

Le président. Y a-t-il une demande de parole sur cette rubrique ? Je n'en vois pas, nous considérons donc qu'elle est acceptée.

Rubrique 7 : Rapporteurs des commissions

Le président. Y a-t-il une demande de parole sur cette rubrique ? Je n'en vois pas, nous considérons donc qu'elle est acceptée.

Rubrique 8 : Bureau ; jetons de présence du Bureau

Le président. Y a-t-il une demande de parole sur cette rubrique ? Je n'en vois pas, nous considérons donc qu'elle est acceptée.

Rubrique 9 : Coprésidence

Le président. Y a-t-il une demande de parole sur cette rubrique ? Je n'en vois pas, nous considérons donc qu'elle est acceptée.

Rubrique 10 : Bureau et chefs de groupe

Le président. Y a-t-il une demande de parole sur cette rubrique ? Je n'en vois pas, nous considérons donc qu'elle est acceptée.

Rubrique 11 : Groupe communication et autres sujets ad hoc

Le président. Y a-t-il une demande de parole sur cette rubrique ? Je n'en vois pas, nous considérons donc qu'elle est acceptée.

Rubrique 12 : charge sociale patronale sur les jetons de présence

Le président. Y a-t-il une demande de parole sur cette rubrique ? Je n'en vois pas, nous considérons donc qu'elle est acceptée.

Rubrique 13 : personnel administratif et agences spécialisées

Le président. Y a-t-il une demande de parole sur cette rubrique ? Je n'en vois pas, nous considérons donc qu'elle est acceptée.

Rubrique 14 : mandats externes ; fonction administrative et technique

Le président. Y a-t-il une demande de parole sur cette rubrique ? Je n'en vois pas, nous considérons donc qu'elle est acceptée.

Rubrique 15 : mandats externes ; expertises et analyses scientifiques

Le président. M. Soli Pardo a la parole.

M. Pardo. Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Notre groupe considère que ce poste est excessif et suggère de le ramener à CHF 25'000.

Le président. Etant donné l'heure, je vous suggère que l'amendement proposé soit voté tout de suite.

Mis aux voix, l'amendement du groupe UDC, proposé par M. Pardo, demandant de ramener ce poste à CHF 25'000.- est refusé par 42 non, 12 oui, 3 abstentions.

Rubrique 16 : Loyers

Le président. Y a-t-il une demande de parole sur cette rubrique ? Je n'en vois pas, nous considérons donc qu'elle est acceptée.

Rubrique 17 : Information et communication

Le président. Il y a un amendement. Je donne la parole à M. Pardo.

M. Pardo. Monsieur le Président. Nous proposons que le poste « Organisation de rencontres et de manifestations » soit supprimé.

Mis aux voix l'amendement du groupe UDC, proposé par M. Pardo, visant à supprimer le poste « Organisation de rencontres et de manifestations » est refusé par 45 non, 8 oui et 5 abstentions.

Rubrique 18 : Fournitures générales

Le président. Il n'y a pas d'amendement. La rubrique est acceptée.

Rubrique 19 : Cotisations, abonnements et journaux périodiques

Le président. Il n'y a pas d'amendement. La rubrique est acceptée.

Rubrique 20 : Achat de livres

Le président. Il n'y a pas d'amendement. La rubrique est acceptée.

Rubrique 21 : Informatique et télécommunications

Le président. Il n'y a pas d'amendement. La rubrique est acceptée.

Rubrique 22 : Entretien du mobilier

Le président. Il n'y a pas d'amendement. La rubrique est acceptée.

Rubrique 23 : Location et taxes photocopieurs

Le président. Il n'y a pas d'amendement. La rubrique est acceptée.

Rubrique 24 : Frais de repas et de garde

Le président. Nous avons un amendement UDC qui veut supprimer dans son intégralité les frais de garde. M. Pardo souhaite-t-il dire un mot là-dessus ?

M. Pardo. Nous demandons la suppression de l'ensemble du poste 24, notamment les indemnités de repas en séance plénière, car nous siégeons entre 14h00 et 19h00 et nous pensons que nous n'avons pas besoin d'indemnités pour le goûter.

M. Büchi Juste pour répondre à M. Pardo. Nous avons provisionné les repas, parce que nous n'étions pas certains que les séances n'allaient pas se prolonger dans la nuit. Donc, cette rubrique n'a pas d'affectation si nous ne siégeons que dans l'après-midi.

Mis aux voix, l'amendement du groupe UDC, présenté par M. Pardo, demandant la suppression de l'ensemble du poste 24 est repoussé par 45 non, 9 oui et 4 abstentions.

Rubrique 25 : Frais de déplacements

Le président. Il n'y a pas d'amendement. La rubrique est acceptée.

Rubrique 26 : Frais de séminaires

Le président. Il n'y a pas d'amendement. La rubrique est acceptée.

Rubrique 27 : Frais de port et d'affranchissement

Le président. Il n'y a pas d'amendement. La rubrique est acceptée.

Rubrique 28 : Manifestations, réceptions, animations

Le président. L'UDC propose l'annulation du poste 28. M. Pardo, souhaitez-vous dire quelque chose ?

M. Pardo. Je vous remercie Monsieur le Président. Nous ne proposons pas l'annulation, mais la réduction de ce poste à CHF 20'000.-, ce qui devrait être suffisant en une période où la récession frappe les entreprises et les particuliers, comme l'a relevé tout à l'heure un des membres de cette Assemblée.

L'amendement du groupe UDC, présenté par M. Pardo, visant à réduire le poste 28 à CHF 20'000.- est refusé par 34 non, 14 oui, 10 abstentions

Rubrique 29 : Assistants parlementaires

Le président. Il n'y a pas d'amendement. La rubrique est acceptée.

Rubrique 30 : indemnités de groupes

Le président. Nous avons une proposition du groupe Libéraux & Indépendants, une proposition du groupe Radical Ouverture et j'ai l'impression qu'il y a d'autres groupes qui sont en appui. Chacun, individuellement ou en tant que porte-parole de son groupe, dispose de deux minutes pour s'exprimer sur ce sujet. Monsieur le Rapporteur aura également deux minutes. Si vous considérez que tout a été dit, on passe aux votes.

M. Kunz. On ne va pas laisser le privilège de la parole à certains. Donc, permettez quand même que nous défendions notre amendement. Notre groupe est fermement opposé au

maintien de cette rubrique dans le budget. D'abord pour des raisons juridiques. Et là, je m'étonne que M. Tanquerel soit aussi affirmatif, parce que s'agissant de ses louanges relatives à cette rubrique, il est évident que des avis très autorisés sont totalement en contradiction avec ce qu'il nous a dit tout à l'heure. Contrairement également à ce qu'a dit M. Grobet, c'est une dépense qui n'est pas conforme à l'article 10 de notre règlement ni à la lettre de la loi qui a donné naissance à cette Assemblée. Il n'est dit nulle part dans ces textes que les groupes de cette Assemblée sont au bénéfice d'un traitement similaire à celui des partis politiques. De ce fait, il est évident qu'au Grand Conseil, il s'agit de financement, non pas de groupes, comme nous les concevons ici, mais de partis politiques qui ont une durée d'existence qui dépasse de beaucoup celle de la législature d'une Assemblée constituante. D'autre part, notre proposition est fondée sur des raisons politiques. Au Grand Conseil, les indemnités de groupe ont pour objectif, que l'on peut contester d'ailleurs, de contribuer dans la durée aux frais de fonctionnement des partis politiques. Des partis qui, selon la Constitution fédérale, représentent le pilier permanent de la démocratie helvétique. Rien de tel ici, nos groupes sont éphémères, ils n'ont plus que trois ans et demi d'existence. Admettons donc, que pour cette durée, nos groupes sont déjà largement servis par les forfaits très généreux relatifs aux assistants parlementaires. Quant à ceux qui justifient ces indemnités par les besoins de leurs groupes de communiquer avec la population, nous leur disons d'abord que cette communication est essentiellement notre affaire commune, celle de la Constituante et qu'elle est prévue dans le budget. Nous leur disons aussi, que ce ne sont pas les caisses de l'Etat qui doivent être mises à contribution pour les campagnes respectives de chacun de nos groupes. Dernier point, ces indemnités sont également inadmissibles pour des motifs d'image. Etant donné ce que je viens de relever, il est évident que le Grand Conseil nous sabrera cette rubrique. Que restera-t-il de la belle image que certains ici présents prétendent défendre si fermement ?

Le président. Mes chers collègues, je crois que nous aussi, nous sommes éphémères. Par conséquent, je voudrais demander à Messieurs de Planta, Mouhanna et Pardo qui se sont inscrits, de ne pas forcément redire ce qui a déjà été dit. Je donne la parole dans l'ordre d'abord à M. de Planta... et à M. de Dardel qui s'est inscrit également.

M. de Planta. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Notre groupe tient à rappeler, sachant que je ne suis pas juriste, que la loi et les textes écrits laissent sous-entendre que les CHF 200'000.- proposés dans le budget sont effectivement illégaux. La loi constitutionnelle, adoptée en votation populaire le 24 février dernier, précise en son article 6 les moyens mis à disposition de l'Assemblée constituante pour fonctionner. Le règlement de l'Assemblée constituante précise à l'article 10 « Indemnités » que les membres ont droit aux mêmes indemnités que les députés au Grand Conseil. On parle de Constituants et non de groupes. À l'article 11, alinéa 3, il est fait mention des groupes et du fait qu'un crédit, permettant de financer l'engagement d'un assistant ou d'une assistante, est alloué à chaque groupe, en tout et pour tout. L'article 11 prévoit également différentes autres rubriques budgétaires pour faciliter le travail des membres de l'Assemblée constituante (abonnements TPG, cartes de parking, ordinateurs portables, etc.), de sorte que l'on ne distingue pas quels seraient les frais de fonctionnement des groupes qui devraient encore faire l'objet d'indemnités. En conséquence, notre groupe s'oppose au fait que les projets de budgets 2009 et 2010 prévoient en plus un poste « Indemnités de groupe », dont il n'est, d'une part, pas fait mention, ni dans la loi constitutionnelle, ni dans le règlement de notre Assemblée et dont, d'autre part, le principe ressemble à un financement non avoué des partis politiques. Un tel subventionnement ne rémunère par un travail effectif et n'entre donc pas en considération pour la mission de notre Constituante. Nous demandons donc la suppression du poste 30 des projets de budgets 2009 et 2010. Merci.

Le président. Je vous remercie M. de Planta. La parole à M. Mouhanna.

M. Mouhanna. Je suis très étonné de ce qui est dit chaque fois sur la légalité. Je me permets d'utiliser ces deux minutes pour vous lire la loi qui figure dans le règlement du Grand Conseil sous le chapitre 12 Indemnités » où il est fait mention des indemnités dues aux députés et notamment à l'alinéa 5 où il est dit : « ...en outre, chaque groupe reçoit une fois par année une somme comprenant un montant égal pour tous les groupes, un montant fixé au prorata du nombre de députés du groupe ». Cela se trouve sous le chapitre des « indemnités dues aux députés ». Il ne faut donc pas raconter n'importe quoi, car cela figure dans la loi portant règlement du Grand Conseil. La loi constitutionnelle, quant à elle, dit que nous avons droit aux mêmes indemnités que les députés. Il faut arrêter de nous raconter que c'est illégal. S'agissant de l'information destinée à la population, il est essentiel que la population dispose d'information qui ne se limite pas à des avis aseptisés et rédigés à l'encre d'une espèce de consensus mou, qui permet de croire que tout va bien, alors qu'il y a des choses importantes qui sont discutées, et qui représentent des enjeux capitaux qui doivent être connus du peuple. Ces CHF 200'000.- représentent justement un enjeu important qui doit être présenté à la population d'une manière tout à fait objective et diversifiée.

Le président. Merci M. Mouhanna. J'ai l'impression que l'interprétation de la loi, c'est comme l'interprétation de la Bible, il y a plusieurs approches. On va voir ce qu'en dit M. Pardo.

M. Pardo. Je vous remercie Monsieur le Président. Chers collègues, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, notre groupe prend une position qui n'est pas politique mais juridique et il estime que les groupes ont droit à cette indemnité. Par conséquent, notre groupe votera ce poste du budget. L'argument entendu de la part de représentants du parti Radical concernant le caractère éphémère des groupes de la Constituante a particulièrement de la saveur, sachant qu'il émane d'un parti qui est voué, si ce n'est pas à disparaître, à connaître une fusion en tout cas. De fait, son caractère éphémère ne concerne pas forcément les autres groupes. Donc, notre groupe rejette cet amendement.

Le président. Il y a encore Messieurs de Dardel et Lador qui sont inscrits. Peut-on considérer que nous pourrions voter après leur intervention? Bien, M. de Dardel vous avez la parole et c'est M. Lador qui terminera.

M. de Dardel. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Il y a une extraordinaire hypocrisie dans cette proposition de supprimer les indemnités de groupe, parce qu'elle provient de ceux qui, depuis des décennies, reçoivent des subventions occultes et cachées de la part de banques, d'entreprises privées, de l'économie privée en général. Tout cela, sans que cela soit justifié et sans qu'il y ait la moindre transparence de sorte à connaître les prestations et les contreprestations. Dans notre cas, on a affaire à des indemnités de groupe qui sont parfaitement justifiées et qui correspondent à des prestations, à des dépenses et à des frais tout à fait réels, et l'indemnisation ne se fait que très partiellement. On est donc dans un domaine parfaitement clair, alors que vous, vous vivez politiquement et financièrement de subventions cachées et occultes depuis des décennies. Ce n'est pas parce que, tout récemment, l'UBS, dit-elle, a supprimé ses subventions, que vous n'en recevez plus. Vous continuez d'en recevoir comme avant. L'autre aspect, est que nous sommes une Constituante. De fait, la moindre des choses, c'est de respecter la Constitution actuelle. Dans cette Constitution, il y a la loi constitutionnelle. M. Tanquerel a parfaitement raison, la loi constitutionnelle renvoie aux dispositions du règlement du Grand Conseil qui, à son tour, prévoit que les indemnités de groupe sont des indemnités accordées aux députés. Il faut donc repousser ces amendements.

Le président. Merci M. de Dardel. La parole est à M. Lador.

M. Lador. Merci Monsieur le Président, chers collègues. Je soulèverai juste deux points, puisque beaucoup d'arguments ont déjà été évoqués. Tout d'abord, cet amendement nous

surprend un peu car il montre un changement d'état d'esprit par rapport à celui dans lequel on a travaillé jusqu'à maintenant. On a beaucoup apprécié le fait que, effectivement, tout le monde a déployé des efforts pour permettre une véritable contribution de tous les groupes. Mais là, nous notons un changement d'attitude et une manière d'abandonner le principe d'équité avec lequel nous avons travaillé jusqu'à maintenant. Équité, parce que nul n'ignore que cette suppression affectera de façon différente les différents groupes, en fonction de leurs moyens. Il est aussi curieux d'entendre l'argument sur le financement des partis politiques, alors que, précisément, nous sommes une Assemblée constituante dans laquelle il y a des représentants de la société civile de différents bords. Une bonne partie de ces groupes n'ont pas vocation à durer car ils n'ont été créés que pour le travail constitutionnel et, par définition, ce ne sont pas des partis politiques. Dernier point sur ce sujet, notre objectif n'est pas seulement de produire un texte, mais de parvenir à un texte qui soit adopté par la population. Or, la diversité de la composition de la Constituante permet précisément de s'adresser à la diversité de la population genevoise. On a donc besoin de la diversité de ces canaux pour travailler avec ces gens, parce qu'on aura besoin du vote de ces derniers lorsque nous leur présenterons la nouvelle Constitution. Notre groupe tient donc à conserver cette rubrique dans le budget. Merci.

Le président. Merci M. Lador. Naturellement, vous êtes conscients que tout cela sera sous réserve que le Grand Conseil l'accepte à son tour. Pour le moment, cependant, nous avons à nous prononcer sur des propositions d'amendement conjointes de plusieurs groupes :

Amendement du groupe Radical Ouverture

Proposition

relative au projet voté par le Bureau de l'Assemblée constituante d'accorder des « indemnités » aux groupes (présentée par Mme et MM. Pierre Kunz, Murat Alder, Thomas Büchi, Georges Chevieux, Antoine Maurice, Françoise Saudan et Guy Zwahlen)

« L'Assemblée constituante adopte la proposition suivante :

Considérant :

1. Le texte de l'art. 6, al. 4 de la loi 9666 modifiant la Constitution de la République et canton de Genève (une nouvelle constitution pour Genève) ;
2. Le texte de l'art. 10 du Règlement de l'Assemblée constituante de la République et canton de Genève

L'Assemblée constituante décide :

De renoncer aux « indemnités » que le Bureau envisage d'accorder aux groupes représentés au sein de la Constituante

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Constituants,

Malgré maints avis autorisés, les membres du Bureau de la Constituante persistent dans leur ambition d'accorder aux groupes représentés au sein de notre Assemblée des « indemnités » au prétexte que de telles indemnités sont versées aux partis politiques dont les élus siègent au Grand Conseil.

Les signataires de la présente proposition contestent cette décision pour plusieurs raisons.

En premier lieu, ils constatent que de telles indemnités contreviennent à la lettre respectivement des articles 6, al. 4 de la loi 9666 et 10 de notre règlement. Tous deux précisent en effet que les « membres de l'Assemblée constituante ont droit aux mêmes indemnités que les députés du Grand Conseil » mais d'aucune manière que les groupes ont droit, eux aussi, à un traitement équivalent. Ils considèrent par conséquent que ces indemnités sont tout simplement illégales.

En deuxième lieu, les signataires notent que les groupes sont été déjà largement dotés avec les contributions qu'ils reçoivent au titre de l'assistanat parlementaire. On peut discuter la décision prise par notre Assemblée de préférer ce type d'allocations au détriment de l'engagement de secrétaires de commission. Il n'en reste pas moins évident que ces dépenses concernent directement le travail de la Constituante. Or, tel n'est à l'évidence pas le cas des « indemnités de groupe » qui relèvent du financement par l'Etat du fonctionnement des partis politiques.

Enfin, selon les signataires, le bon sens commande que cette Assemblée conserve de la mesure dans ses décisions relatives à son fonctionnement. Il y va de sa crédibilité aux yeux des citoyens du canton. Le budget de fonctionnement de notre Assemblée est suffisamment élevé pour que nos renoncions à y ajouter des dépenses plus que contestables juridiquement autant que pratiquement.

En vertu de ce qui précède, les auteurs de la présente proposition vous remercient, Mesdames et Messieurs les Constituants, de réserver un accueil favorable à ce texte »

Et

Amendement du groupe Libéraux & Indépendants concernant les projets de budget de fonctionnement 2009 et 2010 ainsi que les projets de budget d'investissement 2009 et 2010

« Après avoir pris connaissance des projets de budgets 2009 et 2010 de l'Assemblée constituante, le groupe des Libéraux & Indépendants est conscient qu'il s'agit de sommes d'argent importantes et considèrent nécessaire de doter l'Assemblée constituante des moyens à la hauteur de sa mission tout en restant attentif à limiter les dépenses publiques.

En conséquence, le groupe des Libéraux & Indépendants s'oppose :

au fait que les projets de budgets 2009 et 2010 prévoient un poste « Indemnités de groupe » dont il n'est, d'une part, fait mention ni dans la loi constitutionnelle, ni dans le règlement de notre Assemblée et dont, d'autre part, le principe ressemble à un financement non avoué des partis politiques. Un tel subventionnement ne rémunère pas un travail effectif et n'entre donc pas dans la mission de la Constituante.

Nous demandons dès lors, dans un esprit de saine gestion des deniers publics, que l'amendement suivant soit soumis au vote de la séance plénière de l'Assemblée constituante du jeudi 28 mai 2009.

Supprimer le poste N° 30 – Indemnité de groupe de CHF 200'000.- des projets de budgets 2009 et 2010 de l'Assemblée constituante.

Mise aux voix, la proposition conjointe de plusieurs groupes de supprimer la rubrique 30 est refusée par 47 non, 12 oui et 1 abstention.

Le président. La rubrique est donc maintenue. Nous continuons.

Rubrique 31 : Assurance RC et ménage de la Constituante

Le président. Il n'y a pas d'amendement. La rubrique est acceptée.

Rubrique 32 : Frais de sécurité

Le président. Il n'y a pas d'amendement. La rubrique est acceptée.

Rubrique 35 : Informatique et télécommunications

Le président. Il n'y a pas d'amendement. La rubrique est acceptée.

Rubrique 36 : Mobilier, équipement et aménagement

Le président. Il n'y a pas d'amendement. La rubrique est acceptée.

Le président. Nous arrivons au budget d'investissement. Monsieur le Rapporteur, souhaitez-vous dire un mot là-dessus ? Vous l'avez fait. Par conséquent, nous avons terminé notre examen et nous arrivons au vote d'ensemble. Nous allons faire deux votes séparés.

Mise aux voix, la proposition de budget 2009 est acceptée par 44 oui, 7 non, 4 abstentions.

Mise aux voix, la proposition de budget 2010 est acceptée par 41 oui, 9 non, 4 abstentions.

14. Dates de nos prochaines séances

Le président. Mesdames et Messieurs, vous avez reçu de la part du Bureau le projet de planification des travaux. Nous vous informons des dates des prochaines séances plénières pour l'année 2009, sachant que nous avons tenu compte d'un équilibre entre les commissions afin que ces dernières ne soient pas préteritées dans leur travail : le mardi 22 septembre, le jeudi 15 octobre, le mardi 17 novembre et le jeudi 10 décembre 2009. En automne, probablement déjà en septembre, nous vous proposerons des dates pour toute l'année 2010. Après la dernière séance, le Bureau a décidé d'en rester à ce qui avait été convenu, c'est-à-dire des séances qui ont lieu de 14h00 à 19h00. Or, nous avons une proposition de faire des séances de 16h00 à 19h00 et ensuite, des séances de soirée. M. Saurer, je vous passe la parole.

M. Saurer. Monsieur le Président, chers collègues. J'aimerais revenir sur un détail, à savoir sur les horaires des séances, sachant que le diable se trouve souvent dans le détail. Lors de la dernière séance, nous avons eu un vote en confusion qui a fait que plusieurs personnes ont voté le contraire de ce qu'elles voulaient voter, raison pour laquelle je propose que cette question d'horaire soit votée à nouveau. J'interviens au nom de certains Constituants qui ont des activités professionnelles indépendantes pour lesquelles les horaires sont importants. Pour ces personnes, il y a une différence entre des séances qui se déroulent essentiellement pendant les heures de travail et celles qui ont lieu en fin des périodes de travail, voire en soirée. Il est également question de la qualité de prestation que nous pouvons fournir. C'est pour cette raison que je vous demande, d'une part, un débat et un vote sur les horaires des plénières et, d'autre part, je vous encourage vivement, par respect des personnes exerçant une activité professionnelle ou indépendante, de repousser l'horaire à 16h00 ou à 17h00, comme c'est le cas pour les plénières du Grand Conseil.

Le président. Je crois qu'on en a déjà débattu et donc, on peut voter. Il y a ceux qui considèrent qu'il faut repousser les séances à 16h00, voire à 17h00 avec la deuxième prolongation, le soir. Et il y a ceux qui veulent en rester à 14h00.

M. Velasco. Je souhaiterais vous faire bénéficier de l'expérience actuelle du Grand Conseil. Les séances après 20h00 sont catastrophiques car les gens sont fatigués. Les débats, si on les compare à ceux qui ont lieu dans l'après-midi et qui sont beaucoup plus calmes, sont violents. Je ne comprends pas comment on peut imaginer de travailler huit heures par jour et venir ensuite ici, pour débattre pendant encore cinq ou six heures. De mon point de vue, la Constituante doit montrer l'exemple pour dire qu'il faut instaurer des horaires qui puissent être assumés par tous. En outre, je pense qu'à partir d'une certaine heure, tout le monde a le droit de rentrer chez soi, de voir sa famille et d'avoir des activités culturelles. Il ne faut pas non plus oublier que l'horaire établi est indemnisé et que nous ne sommes pas des bénévoles. Je suis donc pour le maintien de l'horaire actuel et je voudrais rappeler que personne n'est contraint de venir siéger ou de s'inscrire sur les listes, contrairement à l'armée.

Le président. Merci. Je crois que les arguments ont été avancés. On a deux propositions. Ceux qui acceptent la proposition de changer notre horaire et d'avoir des séances en fin d'après-midi et le soir, disent « oui », ceux qui ne l'acceptent pas, votent « non » (sous-entendu qu'ils souhaitent maintenir l'horaire actuel).

M. de Planta. Merci Monsieur le Président. Je m'excuse, je respecte le temps de parole qu'on m'accorde, d'autres passent devant. Je pense qu'il est bien de dire qu'il faut épargner le temps de travail des Constituants et qu'ils puissent siéger le soir, mais travailler de 16h00 à 19h00, c'est le travail qui pâtit, travailler le soir, c'est la famille qui pâtit. Donc, en réalité, on est perdant sur deux plans. J'abonde absolument dans la proposition de M. Velasco.

M. Ducommun. Je me demande si l'on ne peut pas adopter un système où l'on commencerait une fois sur deux à 14h00 et une fois sur deux à 16h00.

Le président. Le Bureau est fermement opposé à ce genre de proposition. Il veut avoir une règle qui soit décidée. Il est impératif que vous vous décidiez maintenant pour que le Bureau fasse sa planification une fois pour toutes.

M. Mizrahi. Vu l'heure, il y a des gens qui sont partis ; je me demande si cette question ne devrait pas être rediscutée la prochaine fois.

Le président. Non. Il y a le quorum, je crois que maintenant on peut passer au vote.

Mise aux voix, la proposition de changer l'horaire, d'avoir des séances en fin d'après-midi et le soir, est refusée par 32 non, 9 oui, 5 abstentions

Le président. Nous en restons donc au *statu quo*.

15. Divers

M. Lachat. Monsieur le Président, je voudrais simplement vous dire que vous avez été un remarquable président. Vous avez su donner le coup d'accélérateur quand il le fallait. Continuez ainsi, mille mercis.

Applaudissements

Le président. Ma culture calviniste m'empêche de vous répondre. C'est moi qui vous remercie. Vous avez été de remarquables Constituants car nous n'avons pas eu de tempêtes et de « guérillas » comme on l'imaginait. Je vois que M. Calame veut encore avoir un mot, je lui donne la parole.

M. Calame. Merci Monsieur le Président. Comme on l'a annoncé au Bureau et selon notre règlement, le Cercle du développement durable a été fondé le 18 mai 2009 et j'invite les personnes intéressées à rejoindre ce cercle et à me contacter. Je m'occupe de la coordination. Je vous remercie.

Le président. Merci pour cette information. Les commissions vont continuer leur travail jusqu'à la fin du mois. Il y aura une permanence au secrétariat et, en concertation avec ce dernier, les commissions sauront quand elles devront cesser leurs activités et quand elles devront les reprendre. Je me réjouis de vous retrouver dans les commissions et, naturellement, lors des prochaines plénières. Bonne soirée.

La séance est levée à 20h00